



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9792^e séance

Mercredi 20 novembre 2024, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Shea
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Dharmadhikari
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Mikanagi
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Sierra Leone	M. Sowa
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Brésil, du Canada, de la République dominicaine, de la Grenade, d'Haïti, de la Jamaïque, du Kenya, du Mexique et du Panama à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; le docteur Jean William Pape, Directeur des Centres Gheskio et professeur de médecine clinique à la faculté de médecine Weill Cornell ; et M. Dan Cohen, journaliste d'investigation et réalisateur de documentaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Haïti se trouve à un tournant décisif. Les niveaux extrêmes de violence des gangs continuent d'éroder l'autorité de l'État et représentent une menace alarmante pour le peuple haïtien et pour la paix et la sécurité internationales dans la région, sans qu'aucune amélioration ne se dessine à l'horizon. Le pays est entré dans sa troisième année de transition politique, après l'assassinat du Président Jovenel Moïse en 2021. Le 11 novembre, le Conseil présidentiel de transition a nommé un nouveau Premier Ministre, M. Alix Didier Fils-Aimé, après des semaines marquées par un bras de fer intense avec l'ancien Premier Ministre, Garry Conille. M. Fils-Aimé est la quatrième personne à occuper le poste de Premier Ministre depuis le début de cette transition politique.

Nous sommes profondément préoccupés par la lenteur de la mise en œuvre de la feuille de route pour le rétablissement des institutions démocratiques en Haïti. Le temps presse, et il est de la plus haute importance de mener à terme la nomination des neuf membres du Conseil électoral provisoire d'Haïti pour que des élections générales

puissent avoir lieu en 2025. Je tiens à me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties prenantes nationales pour qu'ils mettent de côté leurs divergences et travaillent de manière constructive dans l'intérêt du peuple haïtien et de ses institutions, compte tenu des difficultés immenses auxquels ils sont confrontés.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) continue d'user de ses bons offices pour accompagner le processus politique, notamment pour renforcer la participation de la société civile à la transition, un accent particulier étant mis sur les femmes et les jeunes.

La crise de sécurité en Haïti ne cesse de s'intensifier. Le jour même de l'installation du nouveau Premier Ministre, une série d'incidents choquants sont survenus : quatre avions de ligne ont été touchés par des tirs d'armes à feu provenant de gangs, et un membre d'équipage a été blessé. Depuis lors, l'aéroport international de Port-au-Prince est fermé, la Federal Aviation Administration des États-Unis a interdit les vols commerciaux américains à destination et en provenance d'Haïti jusqu'au 12 décembre, et de nombreux transporteurs internationaux ont annoncé des suspensions encore plus longues. Ces mesures ont suspendu l'accès international à la capitale et ont sévèrement limité notre capacité à transporter par voie aérienne le personnel des Nations Unies et d'autres organisations internationales en cas de besoin. La circulation régulière – entrées et sorties – est également perturbée dans la capitale et dans le reste du pays. Aujourd'hui, grâce aux efforts concertés de l'ONU, l'hélicoptère du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies a pu reprendre ses opérations à destination et en provenance de Port-au-Prince.

C'est la deuxième fois cette année que des gangs armés profitent de périodes d'instabilité politique pour renforcer leur emprise sur Port-au-Prince en s'attaquant à l'aéroport. Contrairement à ce qui s'est passé en mars dernier, cette fois-ci, les gangs armés ont directement pris pour cible des avions de ligne avec de nombreux passagers à bord pendant l'atterrissage et le décollage. Après la fermeture de l'aéroport international, les gangs armés ont intensifié leurs attaques coordonnées et savamment orchestrées. Après avoir encerclé la capitale et toutes ses voies d'accès, ils ont progressé dans des zones stratégiques ; ils contrôlent désormais, selon certaines estimations, 85 % de la capitale. Ils s'attaquent également aux dernières enclaves de sécurité relative, y compris, de plus en plus souvent, aux bâtiments administratifs et aux infrastructures publiques.

Dans la nuit du 18 novembre, des coalitions de gangs armés ont lancé une attaque coordonnée pour prendre le contrôle du quartier de Pétion-Ville, qui abrite la plupart du personnel international, des bureaux de l'ONU et des missions diplomatiques. La Police nationale d'Haïti a tenté de repousser les gangs, mais les affrontements dans ces zones auraient fait plusieurs dizaines de morts. Les Haïtiens désespérés se tournent de plus en plus vers les groupes d'autodéfense, établissant des barrages routiers et se faisant justice eux-mêmes. Il ne s'agit pas là simplement d'une nouvelle vague d'insécurité, mais d'une escalade dramatique qui ne montre aucun signe d'apaisement.

Les conséquences humanitaires sont graves. Nous sommes profondément préoccupés par la sécurité, les besoins fondamentaux et les droits humains des personnes qui résident dans les zones contrôlées par les gangs, en particulier les femmes et les enfants. Les bandes armées prédatrices attaquent systématiquement les communautés et utilisent des formes extrêmes de violence, y compris la violence sexuelle, comme arme pour les soumettre. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les violences sexuelles généralisées auxquelles se livrent les bandes armées.

L'Organisation internationale pour les migrations a fait état d'une augmentation stupéfiante des déplacements, 20 000 personnes ayant fui la violence des gangs en seulement quatre jours en novembre, s'ajoutant aux quelque 700 000 personnes, recensées en septembre, déplacées à l'intérieur d'Haïti. En outre, plus de 167 000 Haïtiens ont été expulsés de plusieurs pays depuis le début de l'année, dont 35 000 depuis le 1^{er} octobre. L'ONU reste pleinement engagée aux côtés d'Haïti en ces temps difficiles, mais des ressources supplémentaires sont nécessaires pour fournir une assistance et un soutien vitaux. À l'heure actuelle, le plan d'intervention humanitaire de 674 millions de dollars pour Haïti n'est financé qu'à hauteur de 43 %.

Le début du déploiement, le 25 juin, de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en Haïti, autorisé par le Conseil de sécurité, a marqué une étape importante dans la réponse internationale à la demande d'assistance d'Haïti. Cet effort multinationnel a été rendu possible grâce aux contributions en personnel du Kenya, qui dirige la Mission, et des Bahamas, du Belize et de la Jamaïque. En outre, les contributions financières volontaires, l'équipement et le soutien logistique des pays donateurs, notamment le Canada, la France, l'Allemagne et les États-Unis, ont été essentiels.

Cependant, avec un peu plus de 400 personnes déployées sur les 2 500 initialement prévues, la MMAS reste dans sa phase de déploiement et n'est pas en mesure de démontrer tout son potentiel. Le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Mission ne dispose que de 96,8 millions de dollars. Il en faut beaucoup plus – et c'est maintenant qu'il le faut. Pour que la MMAS remplisse pleinement son mandat et atteigne la puissance envisagée, les donateurs internationaux et les fournisseurs de personnel doivent intervenir immédiatement. Sans une augmentation substantielle et durable des contributions volontaires des États Membres, il existe un risque réel que la Mission ne soit jamais entièrement équipée, entièrement déployée ou capable de maintenir son soutien à la Police nationale d'Haïti.

Malgré l'ampleur des défis, la Police nationale d'Haïti poursuit ses efforts pour mener des opérations antigang. Cependant, elle est confrontée à des pénuries importantes de ressources humaines, matérielles et financières, ce qui rend difficile le maintien de ses succès opérationnels. Tout retard supplémentaire ou toute lacune opérationnelle dans la fourniture d'un soutien international à la Police nationale d'Haïti, que ce soit par le biais de la MMAS ou de l'assistance bilatérale, entraînerait un risque catastrophique d'effondrement des institutions nationales de sécurité. Cela pourrait conduire à une déliquescence totale de l'autorité de l'État, rendant intenable les opérations internationales et le soutien aux Haïtiens dans le besoin sur le territoire national. Un tel résultat serait inexcusable pour le peuple haïtien, qui a déjà beaucoup trop souffert.

Dans son allocution à l'Assemblée générale du 26 septembre, l'ancien Président du Conseil présidentiel de transition, M. Edgard Leblanc Fils, a appelé à l'ouverture d'une discussion sur la transformation de la MMAS en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Son successeur à la présidence tournante d'Haïti, M. Leslie Voltaire, a réitéré cette demande dans une lettre adressée au Conseil de sécurité le 21 octobre (voir S/2024/765), sollicitant la transformation de la Mission dans les plus brefs délais. Une résolution adoptée par le Conseil permanent de l'Organisation des États américains le 13 novembre a exhorté le Conseil de sécurité à soutenir d'urgence la demande d'Haïti de transformer la Mission en une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Les discussions en cours au sein du Conseil de sécurité sur l'engagement international en faveur de la sécurité et de la stabilité d'Haïti relatives au remplacement de la

MMAS soulignent la nécessité pour le Gouvernement haïtien et la communauté internationale d'avoir une vision à long terme. Le Secrétaire général exhorte les membres du Conseil à maintenir l'approche unifiée dont ils ont fait preuve lors de l'adoption des récentes résolutions concernant Haïti.

Ce qu'il faut, c'est une augmentation considérable de l'appui à une sécurité renforcée fourni par la communauté internationale de manière à compléter l'action de la Police nationale d'Haïti. Ce soutien doit inclure les capacités adéquates, les armes, l'équipement et l'expertise spécialisée dont la Police nationale d'Haïti a besoin pour rester l'acteur principal dans la lutte contre les gangs armés. Un mandat solide, qui a déjà été autorisé pour la MMAS, associé à des règles d'engagement permettant une action dynamique contre les gangs armés, est essentiel et doit s'accompagner d'efforts visant à renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti afin d'aider le Gouvernement à assurer durablement la sécurité. Dans le climat de violence actuel, les parties prenantes haïtiennes ont également demandé de l'aide pour renforcer les Forces armées d'Haïti, ce à quoi certains États Membres ont déjà répondu.

L'appui du BINUH à la Police nationale d'Haïti reste essentiel pour le développement continu et à long terme de cette institution, mais le soutien opérationnel immédiat et solide nécessaire aujourd'hui ne relève pas du mandat du BINUH. Pour garantir la pérennité des progrès réalisés sur le plan de la sécurité, il faut redoubler d'efforts pour lutter contre les flux illicites de stupéfiants, d'armes et de munitions. Il faut également s'attaquer à la corruption qui nourrit l'économie illicite, ainsi qu'au parrainage des bandes armées par des élites politiques et du secteur privé corrompues. À cette fin, les mécanismes nationaux de lutte contre la corruption et d'application du principe de responsabilité doivent être renforcés. Le régime de sanctions de l'ONU concernant Haïti doit être utilisé au maximum de son potentiel afin de s'attaquer aux causes profondes de la violence des gangs, notamment la collusion entre des individus des secteurs politique, économique et de la sécurité, ce qui permettrait d'accroître la confiance dans le processus politique.

Un soutien international solide en matière de sécurité est aujourd'hui nécessaire. Il n'existe pas d'options idéales pour faire face à la crise grave et multiforme que traverse Haïti. Mais plus le temps passe et plus la situation se détériore, moins nous avons d'options et moins le peuple haïtien a d'espoir. Il est grand temps de passer des

engagements à l'action afin d'empêcher toute nouvelle érosion de la sécurité et de l'autorité de l'État en Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya.

M^{me} Juma (Kenya) (*parle en anglais*) : Je suis très honorée de l'invitation qui m'a été faite de présenter un exposé au Conseil aujourd'hui aux côtés du Sous-Secrétaire général et des deux autres intervenants. Je salue la participation à la présente séance du Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Rodrigue, ainsi que celle des représentants des autres États Membres, en particulier ceux de la région.

Le Conseil de sécurité a débattu de la question d'Haïti il y a près d'un mois (voir S/PV.9757). La tenue de la présente séance d'information montre une fois de plus que le Conseil est disposé et déterminé à aider Haïti et son peuple à trouver la voie de la stabilité politique, d'une sécurité durable et du progrès socioéconomique. Les nombreux défis interconnectés avec lesquels Haïti est aux prises exigent une approche multidimensionnelle qui s'attaque aux causes profondes de cette triste situation. Nous félicitons la Communauté des Caraïbes, le Bureau intégré des Nations unies en Haïti, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires qui jouent un rôle important en apportant un soutien essentiel à Haïti grâce à l'aide humanitaire et à l'aide au développement qu'ils lui fournissent aujourd'hui.

Nous félicitons aussi le Conseil de sécurité de sa volonté d'adopter des moyens novateurs pour mettre fin au fléau de la criminalité et de la violence des gangs, en particulier dans le cas d'Haïti. Nous avons pris note de la position innovante du Conseil dans le régime de sanctions visant Haïti qui a été établi par la résolution 2653 (2022). Il convient de rappeler que le Kenya a été un ardent défenseur de cette résolution lorsqu'il siégeait au Conseil en tant que membre élu en 2021 et en 2022. Aussi, nous saluons la récente décision du Conseil de renforcer et d'étendre la portée des sanctions afin d'envoyer un message clair aux chefs de gangs et à leurs complices, à savoir que le Conseil ne tolérera pas la criminalité et la violence contre les civils en Haïti.

Le 2 octobre 2023, le Conseil a encore innové en autorisant la création de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, chargée d'apporter un soutien opérationnel à la Police nationale d'Haïti (PNH) (voir S/PV.9430). Le Kenya est honoré d'assurer la direction de la Mission. Je

salue la bravoure et la détermination de la Police nationale d'Haïti qui, avec le concours de la Mission et contre vents et marées, a lancé des opérations conjointes de lutte contre les gangs et de pacification. Le succès de ces opérations a permis de sécuriser des infrastructures critiques, notamment l'Académie nationale de police, le Palais national, l'hôpital national, l'aéroport international, le port et les lignes d'approvisionnement essentielles. Tous ces efforts ont permis de rétablir dans une certaine mesure le fonctionnement du Gouvernement et de ses services.

Dans les zones qu'elle contrôle, la Mission permet l'accès de l'aide humanitaire. Elle suscite l'espoir d'une reprise des services sociaux. Nous avons été témoins de la réouverture d'écoles et du retour d'une certaine activité dans les zones précédemment contrôlées par les gangs. Elle devrait jouer un rôle essentiel tout au long de la transition politique en Haïti. Aussi fragiles que ces efforts puissent paraître, ils confirment l'évaluation du Kenya selon laquelle la Mission multinationale d'appui à la sécurité n'est pas une mission impossible.

Toutefois, il convient de noter qu'à ce jour, le déploiement ne représente que 16 %, une proportion dérisoire, de l'effectif total prévu de 2 500 personnes. Les 416 soldats venus du Belize, des Bahamas, de la Jamaïque et du Kenya sont trop peu nombreux pour la tâche qui les attend. Le concept d'opérations prévoyait un déploiement complet dans les trois premiers mois suivant le début des opérations afin de permettre à la force de mener des opérations de riposte susceptibles de priver les gangs de leur emprise sur la population. Même si la force présente sur le terrain est une validation de principe, il est évident qu'un déploiement en plus grand nombre du personnel de la Mission est nécessaire d'urgence. Par exemple, comme relevé l'intervenant précédent, les gangs ont coordonné des attaques simultanées sur plusieurs fronts en octobre, ce qui a considérablement mis à l'épreuve les capacités de la PNH et de la Mission.

Nous prenons acte avec satisfaction de la disposition de certains pays à déployer du personnel dans la Mission, et nous attendons avec intérêt que cela devienne bientôt réalité. Pour ce qui est du Kenya, les 617 policiers spécialement formés qui avaient été promis par le Président William Ruto ont déjà obtenu leur diplôme et sont désormais prêts à partir en mission. Nous espérons bien qu'un appui logistique et du matériel seront fournis pour faciliter leur déploiement dans les plus brefs délais.

J'appelle l'attention du Conseil sur le fait que les gangs risquent fort de tirer parti de ce qui est actuellement un déploiement sous-optimal pour intensifier leurs

activités criminelles. De plus, il est essentiel que les dirigeants politiques fassent preuve d'une aspiration et d'une détermination communes à rétablir une paix durable en Haïti. Jusqu'à présent, la Mission multinationale d'appui à la sécurité a bénéficié et continue de bénéficier d'un soutien politique solide de la part du Conseil présidentiel de transition et du Premier Ministre, ce dont nous leur sommes très reconnaissants.

Aujourd'hui, Haïti a lancé un appel au Conseil de sécurité, comme c'est le cas depuis quelque temps, selon des informations reçues, pour qu'il envisage de transformer, dans un avenir proche, la Mission multinationale d'appui à la sécurité en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Il a demandé au Conseil d'autoriser la planification à cette fin. Cet appel est repris par de nombreux pays de la région. Mon pays, le Kenya, soutient fortement cet appel. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de se montrer une fois de plus à la hauteur et de faire preuve de la même unité d'action observée récemment lorsqu'il a adopté à l'unanimité en l'espace de trois mois trois résolutions relatives à Haïti. Une opération de maintien de la paix permettra à la Mission de disposer de ressources plus importantes de manière prévisible et durable. Elle représentera un cadre plus large pour la collaboration et la participation d'un plus grand nombre de partenaires. Cependant, nous devons souligner que la transition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité à une opération de maintien de la paix doit se faire avec soin pour éviter toute lacune susceptible de compromettre la situation en matière de sécurité sur le terrain. Tout en envisageant cette possibilité, dont la concrétisation peut prendre un certain temps, nous ne devons pas perdre de vue l'urgence de la situation actuelle en Haïti, qui exige toute notre attention.

Si le Conseil de sécurité accède à cette demande et approuve la transformation de la Mission en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, le Kenya est prêt à partager ses vues sur la mise en place d'une telle opération, sur la base de son expérience et des enseignements tirés en tant que pays pilote de la Mission. Nous remercions une fois de plus les autorités haïtiennes, les pays fournisseurs de personnel et les donateurs qui ont apporté une contribution bilatérale et par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Nous appelons à un soutien accru pour faciliter un déploiement complet de la Mission afin d'accélérer l'exécution du mandat avant la transition proposée, que nous estimons réalisable.

Enfin, je réaffirme la solidarité indéfectible du Kenya avec ses frères et sœurs haïtiens. Nous continuerons

de travailler avec eux, que ce soit dans le cadre de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti ou de la mission qui lui succédera, pour rétablir la sécurité aux fins de la prospérité sociale et économique d'Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Juma de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Pape.

M. Pape (*parle en anglais*) : C'est avec une grande tristesse que je présente aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité sur la terrible situation qui règne dans mon pays.

Je m'appelle Bill Pape. Je suis professeur de médecine clinique à la faculté de médecine Weill Cornell à New York et Directeur des Centres Gheskio à Port-au-Prince, en Haïti. Après avoir terminé ma formation aux États-Unis en tant que spécialiste des maladies infectieuses, je suis retourné dans mon pays en 1979. Mon travail en Haïti a toujours été à la fois stimulant et productif. J'ai commencé à travailler à l'Hôpital de l'université d'État, le plus grand du pays, où je m'attaquais à la diarrhée infantile, une maladie qui était la principale cause de décès en Haïti et dans de nombreux pays en développement à l'époque. En introduisant la thérapie par réhydratation orale et d'autres approches innovantes, nous avons réussi à réduire la mortalité hospitalière de 40 % à moins de 1 % en un an seulement. Ensuite, nous avons étendu le programme à l'échelle nationale, en faisant de notre unité un centre de formation national. Ce programme a permis de réduire de moitié la mortalité infantile à l'échelle nationale.

En 1981, j'ai été appelé pour consulter des patients adultes souffrant de diarrhée chronique dans le même hôpital. Ces cas se sont avérés être les premiers patients reconnus de ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de sida. Cela m'a poussé, le 2 mai 1982, avec huit autres spécialistes haïtiens, à créer Gheskio, qui a été l'une des premières institutions au monde à se consacrer à la lutte contre le sida. Notre mission était claire : fournir des soins et des outils de formation et mener des recherches. Plus de 40 ans plus tard, Gheskio est aujourd'hui l'un des plus grands centres de lutte contre le sida et la tuberculose des Amériques, offrant des soins gratuits à plus de 300 000 patients. Au fil du temps, nous avons réalisé des progrès remarquables. Le sida, qui a été la principale cause de mortalité en Haïti pendant des décennies, est maintenant classé au septième rang, étant responsable de seulement 5,6 % de l'ensemble des décès. Entre-temps, les maladies cardiovasculaires ont pris la première place, et représentent 28 % du total. Même nos patients atteints du

sida meurent de maladies cardiovasculaires. Pour y remédier, nous avons créé le plus grand centre consacré aux maladies cardiovasculaires du pays, et nous avons découvert que l'hypertension en était le principal facteur.

En 2010, Haïti a subi deux catastrophes coup sur coup : un séisme dévastateur et une épidémie de choléra. Gheskio est intervenu, offrant un refuge à des milliers de déplacés sur notre campus, tout en introduisant un vaccin oral contre le choléra pour contrôler l'épidémie. C'était la première fois que le vaccin contre le choléra était utilisé pendant une épidémie de choléra. Cette approche a été couronnée de succès et a incité l'Organisation mondiale de la Santé à modifier ses lignes directrices afin de promouvoir les vaccins anticholériques lors des épidémies de choléra, et elle est depuis utilisée pour éradiquer le choléra dans le monde entier. Nous nous sommes rendu compte que dans des conditions d'extrême pauvreté, la fourniture de soins de santé, bien que nécessaire, ne suffit pas. La santé au sens large, qui inclut l'enseignement et les possibilités économiques, est indispensable. Au-delà des soins de santé, nous avons élargi notre champ d'action grâce à des programmes tels que des microcrédits, une usine de chlore qui fournit de l'eau propre à 100 000 personnes dans les quartiers de taudis voisins, une école professionnelle pour les personnes rescapées de violences sexuelles et une école primaire sur notre campus du centre-ville.

Le 1^{er} juin 2023, j'ai écrit une tribune dans le *New York Times*, appelant la communauté internationale à contribuer à la lutte contre l'insécurité croissante en Haïti. Malheureusement, la situation n'a fait qu'empirer depuis. L'économie haïtienne a connu une croissance négative pendant cinq années consécutives, la capitale est complètement coupée du reste du pays et nous connaissons l'exode et la fuite des cerveaux les plus vastes de notre histoire. Plus de 800 000 personnes sont déplacées et les taux de meurtres, d'enlèvements, de viols et de malnutrition sévère ont atteint des niveaux sans précédent. La plupart des hôpitaux, y compris l'hôpital universitaire d'État, sont désormais fermés, et seuls 25 % des établissements médicaux de la capitale continuent de fonctionner, ce qui exerce une pression écrasante sur ceux qui sont encore debout, dont le nôtre.

Quelle est l'incidence de l'insécurité sur notre institution ? À ce jour, 70 % du personnel de Gheskio a quitté le pays. Des lettres de démission continuent d'arriver chaque semaine ; 68 % de nos employés ont dû fuir leur domicile, très souvent avec les seuls vêtements qu'ils portaient, sans pouvoir récupérer quoi que ce soit d'autre. Au cours des trois dernières années, 26 membres du

personnel de notre institution ont été enlevés, soit plus que dans n'importe quelle autre institution, dont deux au cours des deux derniers mois. Mon propre fils a été enlevé en novembre 2023 et détenu pendant trois mois et demi. Ce fut une épreuve terrible pour notre famille. Mais nous avons réussi à survivre en nous adaptant constamment. Nous avons élaboré un plan d'urgence, affiné en permanence à chaque crise, qui prévoit notamment la présence d'un remplaçant ou d'une remplaçante pour chaque poste critique et une formation continue dans les domaines de la médecine, des laboratoires et de l'informatique. En outre, les liens étroits que nous entretenons avec les communautés locales sont essentiels à notre résilience. Mais la réalité est sombre. Combien de temps encore pourrions-nous continuer à fonctionner dans de telles conditions ? Sans le soutien du Conseil de sécurité, tous les progrès que nous avons enregistrés dans la lutte contre les maladies infectieuses et chroniques seront réduits à néant.

Il est très facile de donner des statistiques sinistres, mais elles ne rendent pas pleinement compte du coût humain, de ce que ressentent réellement les personnes qui doivent vivre cet enfer chaque jour. Que dire, par exemple, à une jeune fille de 13 ans qui a subi un viol collectif, qui est tombée enceinte et qui était trop jeune pour comprendre ce qui arrivait à son propre corps ? Nous l'avons aidée à accoucher d'un bébé qu'elle a immédiatement rejeté et qu'elle continue de rejeter aujourd'hui. Quel avenir l'attend ? Quel avenir pour son enfant ? Comment consoler l'homme ligoté chez lui, contraint de regarder sa femme et ses deux filles se faire violer et mutiler ? Ces 13 derniers jours, depuis que j'ai quitté le pays, deux jeunes mères ont été assassinées. L'une d'entre elles a été abattue devant sa fille de quatre ans, laissant derrière elle deux enfants, dont un nourrisson d'un an, et son mari, lui-même enlevé l'année dernière mais qui a fait le sacrifice de rester en Haïti. L'autre femme était une urologue fraîchement formée – il n'y a que six urologues dans tout le pays – qui venait de rentrer des États-Unis pour servir son pays. Elle laisse derrière elle son mari et son jeune enfant.

Je suis ici pour dire aux membres du Conseil de sécurité ce qu'ils ont déjà entendu, à savoir que la Mission multinationale d'appui à la sécurité ne fonctionne pas. Comme la police et l'armée haïtiennes, ses soldats sont dépassés en termes d'armement et d'effectifs. Je comprends bien les controverses qui ont entouré les précédentes missions de maintien de la paix, mais lorsqu'elles étaient là, l'insécurité n'avait pas l'ampleur qu'on connaît aujourd'hui. Les gens pouvaient circuler librement et les agriculteurs transporter sans crainte leurs produits vers les marchés. Personne ne se retrouvait à la rue parce que

sa maison avait été incendiée. Pour une nation qui s'est autrefois battue pour abolir l'esclavage et qui a joué un rôle central dans la libération de l'Amérique du Sud, je pense que demander le soutien du Conseil pour rétablir la sécurité dans son pays n'est pas trop demander. Il est difficile pour un Haïtien de demander la présence de troupes étrangères sur son propre sol, mais il n'y a pas d'autre solution. Nous espérons sincèrement que ce sera la dernière fois qu'une telle requête s'imposera.

En conclusion, je ne vois pas un seul Haïtien ni une seule Haïtienne vivant dans cette réalité infernale qui ne souhaiterait pas une intervention internationale plus vigoureuse. Si rien n'est fait, alors ce sera un génocide massif, qui a déjà commencé, et que seul le Conseil a le pouvoir d'empêcher.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pape de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Cohen.

M. Cohen (*parle en anglais*) : Je suis journaliste d'investigation et réalisateur de documentaires, et l'un des rares journalistes indépendants à avoir fait des reportages en Haïti ces dernières années. Mon dernier film s'intitule *Haïti : Intervention versus Revolution*. Le Conseil de sécurité est invité à approuver le déploiement d'une autre prétendue mission de maintien de la paix en Haïti. Rappelons qu'Haïti a été occupé par les États-Unis et l'ONU pendant 21 des 30 dernières années : de 1994 à 2000, par la Mission des Nations Unies en Haïti, la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti ; puis, de 2004 à 2019, par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti. Toutefois, ces plus de deux décennies d'occupation n'ont jamais atteint les objectifs déclarés. En fait, les Casques bleus, sous le prétexte bien connu de lutter contre les bandes criminelles, ont, lors d'une opération devenue emblématique de leur conduite, tiré sans raison quelque 22 000 balles dans le quartier de taudis de Cité-Soleil, tuant des habitants dans leurs maisons délabrées. Ces soldats des Nations Unies ont également été responsables de crimes contre le peuple haïtien, de l'introduction du choléra à des viols d'enfants, pour lesquels ils n'ont jamais eu à rendre de comptes.

Aujourd'hui, on demande une fois de plus au peuple haïtien de laisser des contingents des Nations Unies occuper son pays. Or, il y a clairement un autre enjeu. Le Gouvernement des États-Unis, mon gouvernement,

cherche à imposer sa volonté à Haïti, avec ou sans l'approbation du pays. Pas besoin de me croire sur parole. En décembre 2021, la Chine et la Russie ont voté pour limiter à neuf mois le mandat confié par le Conseil de sécurité aux formateurs américains de la Police nationale d'Haïti, au lieu des 12 mois demandés par Washington. Cela a indigné le sénateur américain Robert Menendez, alors Président de la Commission des affaires étrangères du Sénat. Dans une intervention devant la Commission, M. Menendez a posé cette question de pure forme à un fonctionnaire du Département d'État : « Pourquoi pensez-vous que la Chine et la Russie nous ont arrêtés ? ». Il a répondu à sa propre question comme suit : « Elles veulent le chaos total dans cet hémisphère. Leur objectif est de provoquer l'instabilité dans cet hémisphère ». Il a ajouté : « À un moment donné, nous devons réfléchir à la manière de contourner ce problème ».

En 2023, Washington a en effet trouvé un moyen de contourner le Conseil de sécurité lorsqu'il a été empêché d'instrumentaliser une nouvelle fois cet organe, comme il l'avait fait en 1994 et en 2004, pour servir ses objectifs interventionnistes en Haïti. Il a inventé la Mission multinationale d'appui à la sécurité, que le représentant des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jeffrey DeLaurentis, a qualifiée de nouveau moyen de préserver la paix et la sécurité dans le monde.

En effet, les États-Unis ont adopté une loi sur la fragilité mondiale, qui devrait plutôt porter le nom de loi d'un empire qui s'effondre. Cette loi bipartisane, promulguée par le Président Trump en 2019 et maintenue sous l'Administration Biden, vise à combiner la force militaire et le pouvoir de convaincre pour repousser l'influence croissante de la Chine et de la Russie, que Washington, qui applique toujours sa doctrine impériale Monroe discréditée depuis longtemps, considère comme une menace. Haïti est le projet pilote de cette nouvelle stratégie, que les États-Unis ont ouvertement déclaré vouloir appliquer aux pays dits « fragiles » du monde entier, à commencer par la Libye, le Mozambique et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée et le Togo en Afrique de l'Ouest.

Cette intervention suppose que le peuple haïtien est incapable de régler ses propres problèmes, une idée insultante pour les personnes qui connaissent l'histoire haïtienne. Une intervention serait avant tout une violation de la souveraineté haïtienne. Mais surtout, elle renforcerait et enhardirait les forces qui ont perpétré les actes de violence les plus odieux en Haïti aujourd'hui.

Mon média, *Uncaptured Media*, en collaboration avec *Haïti Liberté*, a récemment publié des images que nous avons obtenues, qui montrent un agent de la Police nationale d'Haïti exécutant sommairement un civil non armé, lui faisant les poches et écrasant ensuite son cadavre avec un véhicule blindé fourni par les États-Unis, soi-disant pour lutter contre les gangs. Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Un rapport du 30 septembre du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, transmis dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2024/704), indique que, du 1^{er} janvier au 31 mars, 590 civils sans lien avec les gangs ont été tués ou blessés au cours d'opérations de police menées contre les gangs. Ce document contient des informations selon lesquelles des policiers auraient procédé à des exécutions extrajudiciaires, comme le montrent les images que nous avons publiées.

Il convient également de noter que les forces de police kényanes envoyées en Haïti sous les auspices de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont un bilan terrible en matière de droits humains qui remonte à plusieurs dizaines d'années. Dans un rapport publié en 2009, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, a constaté que « des escadrons de la mort agissant sur les ordres de hauts fonctionnaires de police » (A/HRC/11/2/Add.6, p. 2) avaient tué 1 113 personnes à la suite des élections tenues au Kenya en décembre 2007. Peu de choses ont changé depuis lors. Même le *Kenya 2018 Human Rights Report*, établi par le Département d'État des États-Unis, fait état d'« exécutions illégales et motivées par des considérations politiques, de disparitions forcées, d'actes de torture, de conditions de détention très difficiles et mettant en danger la vie des détenus » (p. 1). Toute opération de l'ONU travaillerait main dans la main avec ces policiers haïtiens et kényans, qui sont des meurtriers corrompus.

L'intervention proposée par l'ONU, comme celle de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, constitue une violation de la loi haïtienne et de la Charte des Nations Unies. Haïti n'a pas de gouvernement élu, mais un régime de fait nommé par le Secrétaire d'État sortant des États-Unis, Antony Blinken. Le Président par intérim Leslie Voltaire, qui a récemment demandé une intervention militaire de l'ONU, n'a aucune autorité légale, tout comme les anciens Premiers Ministres Ariel Henry, Garry Conille et maintenant Didier Fils-Aimé. Aucun d'entre eux n'a jamais été élu ni ne bénéficie d'un quelconque respect ou d'une quelconque légitimité en dehors de Washington et de ce bâtiment. Le fait qu'une telle

intervention illégale soit même envisagée est une insulte et un affront au peuple haïtien.

Les nombreuses visites que j'ai effectuées en Haïti ces dernières années m'ont permis de constater que l'écrasante majorité du peuple haïtien ne veut pas d'une nouvelle intervention. En 2023, alors que le Conseil examinait la possibilité de donner son aval à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, des organisations populaires haïtiennes ont accroché des banderoles sur les principales artères de Port-au-Prince pour dire non à cette intervention et rappeler à la population l'épidémie de choléra qu'elle a provoquée.

Le seul segment de la population haïtienne qui soit favorable à une intervention est la poignée de personnes qui pourraient en bénéficier, dont un très grand nombre vivent en dehors du pays et qui profitent du statu quo, qui est en fait un chaos contrôlé. Il s'agit d'oligarques corrompus qui ont financé les groupes armés pour qu'ils mettent en œuvre leurs instructions et qui en ont maintenant perdu le contrôle, ainsi que de ceux que les instruments de persuasion utilisés par Washington, comme l'Agence des États-Unis pour le développement international et l'organisation National Endowment for Democracy, ont préparés pour devenir les futurs dirigeants d'Haïti. Pour tous ceux qui croient naïvement qu'une intervention armée étrangère profiterait au peuple haïtien, il suffit d'examiner les résultats des interventions précédentes et de se souvenir du vieil adage selon lequel la plus grande folie humaine, c'est de continuer à faire la même chose en espérant obtenir des résultats différents.

De fait, l'intervention proposée pourrait être pire. Haïti est inondé d'armes de qualité militaire importées des États-Unis, en raison des lois laxistes sur les armes et de la porosité des frontières. Une intervention se heurterait à une forte résistance armée et causerait un bain de sang parmi la population haïtienne et les contingents des Nations Unies. L'histoire d'Haïti est marquée par sa résistance face aux invasions étrangères depuis sa glorieuse révolution de 1804 jusqu'à ce jour.

La souveraineté haïtienne doit être respectée, mais elle doit d'abord être rétablie par le peuple haïtien lui-même. Laissons les Haïtiens, et non des organismes étrangers, choisir leurs dirigeants et leur avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Cohen de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine et la Russie ont demandé la tenue de la présente séance d'information sur la question d'Haïti dans un délai très court, et ce pour deux raisons : la première est de faire le point sur la situation sur le terrain en Haïti et la seconde est d'entendre les vues et les positions des uns et des autres sur la proposition de déploiement d'une nouvelle opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti. Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča et la Conseillère à la sécurité nationale Juma de leurs exposés. Par ailleurs, j'ai écouté avec attention les exposés des représentants d'organisations de la société civile. Je salue la participation des représentants d'Haïti et d'autres pays à la séance d'aujourd'hui.

La question d'Haïti est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de 30 ans maintenant. Au cours des 30 dernières années, nous avons été témoins dans cette salle des hauts et des bas, tout comme des cycles de crises qu'a connus le pays, ainsi que des souffrances et des tragédies de plus en plus nombreuses vécues par le peuple haïtien. En juillet 2021, l'assassinat de l'ancien Président haïtien Moïse a déclenché une nouvelle série de troubles en Haïti. Depuis trois ans, Haïti pâtit d'un vide de gouvernance nationale, de l'intensification des luttes politiques, de la violence endémique des gangs et des conséquences de l'épidémie de choléra. En raison de ces facteurs qui se renforcent mutuellement, Haïti a été plongé dans de multiples crises politiques, économiques, sociales, humanitaires et de sécurité, dont il a du mal à sortir.

La communauté internationale n'est pas restée les bras croisés face à la situation critique que connaît Haïti. Au contraire, elle a toujours apporté son soutien et son aide pour atténuer les souffrances du peuple haïtien. Le Conseil de sécurité a continué d'examiner la question concernant Haïti et appelé toutes les parties et factions haïtiennes à mettre de côté leurs intérêts personnels, à faire preuve de responsabilité, à donner la priorité aux intérêts du pays et de son peuple et à accélérer le processus politique. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies sont restés sur le terrain pour aider les autorités haïtiennes à stabiliser la situation et le peuple haïtien à surmonter ses difficultés. À l'initiative de la Chine, le Conseil de sécurité a adopté, en 2022, la résolution 2645 (2022), imposant des sanctions aux gangs haïtiens, notamment un gel des avoirs et une interdiction de voyager, ainsi qu'un embargo sur les armes.

Afin d'aider Haïti à relever ses défis les plus pressants en matière de sécurité, le Conseil de sécurité a adopté, il y a un an, la résolution 2699 (2023), autorisant

le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en vue de prêter main-forte à la Police nationale d'Haïti dans sa lutte contre les gangs. Il y a un mois, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2751 (2024), qui proroge d'un an le mandat de la Mission. Cependant, à peine un mois plus tard, certains ont demandé que la Mission soit transformée en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si les décisions collectives du Conseil de sécurité sont un jeu d'enfant et si elles peuvent être modifiées en un clin d'œil. La crédibilité et l'autorité de la résolution du Conseil peuvent-elles être totalement bafouées ?

La Chine estime que les travaux du Conseil concernant Haïti doivent mettre l'accent sur la promotion du déploiement et du fonctionnement de la Mission dans les plus brefs délais. Discuter maintenant de sa transformation en opération de maintien de la paix ne fera qu'interférer avec la capacité de la Mission à continuer de s'acquitter de son mandat, rendra le déficit de financement encore plus difficile à combler et le déploiement encore plus difficile à réaliser. Qui plus est, le déploiement d'une nouvelle opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti exige que nous adoptions une approche très sérieuse et prudente, du point de vue tant pratique qu'historique.

Du point de vue pratique, le Secrétaire général a déclaré dans le Nouvel Agenda pour la paix que les opérations de maintien de la paix doivent être déployées à l'appui d'un processus politique clairement défini. Le Secrétaire général lui-même a également souligné à de nombreuses reprises que le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies devait être subordonné au fait qu'il existe une paix à maintenir. Il est clair qu'à l'heure actuelle, tant sur le plan politique que sur le plan de la sécurité, Haïti ne remplit pas ces conditions.

Sur le plan politique, les différents partis et factions en Haïti sont toujours en proie à des luttes intestines. Le Conseil présidentiel de transition, créé il y a moins d'un an, est miné par des controverses. Le Premier Ministre par intérim a été remplacé six mois après son entrée en fonction. La tenue d'élections générales et la formation d'un gouvernement légitime restent des perspectives lointaines, et la promotion d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens n'est encore qu'un slogan.

En termes de sécurité, la violence des gangs reste endémique en Haïti. De grandes quantités d'armes et de munitions continuent d'affluer dans le pays. De nombreux gangs sont armés jusqu'aux dents. Déployer une opération de maintien de la paix à ce stade reviendrait ni plus

ni moins à déployer les soldats de la paix sur la ligne de front des affrontements avec les gangs et à les exposer à de grands risques en matière de sécurité.

Du point de vue historique, le déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti a apporté son lot d'enseignements douloureux.

En 1994, à l'initiative des États-Unis, le Conseil a adopté la résolution 940 (1994), autorisant le déploiement d'une force multinationale en Haïti afin de mettre fin au régime militaire dans ce pays. Au cours des sept années qui ont suivi, les Nations Unies ont déployé successivement la Mission des Nations Unies en Haïti, la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, la Mission de transition des Nations Unies en Haïti, la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti et la Mission civile internationale d'appui en Haïti. Mais la situation en Haïti ne s'est guère améliorée.

En 2004, toujours à l'initiative des États-Unis, le Conseil a adopté la résolution 1542 (2004), autorisant une nouvelle fois le déploiement d'une force multinationale en Haïti afin de faciliter la poursuite d'un processus politique et le maintien d'un environnement sûr et stable. Trois mois plus tard, cette force multinationale a été transformée en une opération de maintien de la paix, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Au cours des 15 années qui ont suivi, les Nations Unies ont déployé ladite Mission, puis la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, et, enfin, l'actuel Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

De 1994 à aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix en Haïti se sont étalées sur exactement 30 ans, pour un montant cumulé de plus de 8 milliards de dollars. Selon des statistiques non exhaustives, rien qu'entre 2004 et 2019, 75 États Membres ont envoyé 110 000 soldats de la paix en Haïti, dont 188 sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Et qu'a obtenu la communauté internationale en échange pour un investissement et un coût aussi considérables ? La poursuite des troubles et des cycles de crises en Haïti, ainsi que la résistance et le ressentiment du peuple haïtien à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La position de la Chine sur Haïti est claire et cohérente. Le 22 février 2021, durant une séance du Conseil sur la question concernant Haïti, j'ai déclaré que

« des années d'expérience et d'enseignements montrent que toute l'aide et tous les efforts extérieurs ne seront d'aucune utilité si tous les partis politiques haïtiens n'assument pas leurs

responsabilités, ne font pas preuve de volonté politique et n'œuvrent pas de concert en faveur de la stabilité et du développement nationaux. » (S/2021/174, *annexe III*)

Cette déclaration est toujours d'actualité, et c'est pourquoi je la répète ici aujourd'hui.

Je tiens également à souligner qu'en définitive, c'est au peuple haïtien lui-même qu'il incombe de sortir Haïti de la situation difficile dans laquelle il se trouve. Aucune aide extérieure ne peut résoudre le problème fondamental. Haïti doit rapidement trouver la voie de l'indépendance, de l'autosuffisance et du développement et s'y engager. La Chine appuie les efforts que continue de déployer la communauté internationale pour apporter son soutien et son aide au peuple haïtien dans ce processus. La Chine entend également jouer un rôle constructif à cet égard.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé. Nous avons écouté attentivement les points de vue exprimés par M. Jean William Pape et M. Dan Cohen. Nous remercions également M^{me} Monica Juma de son exposé.

Il se trouve que la présente séance du Conseil de sécurité sur Haïti organisée à notre demande a coïncidé avec une nouvelle détérioration brutale de la situation dans le pays. Les mots ne suffisent pas à décrire le choc et l'horreur qu'inspire la situation dans les rues de Port-au-Prince, où nous assistons à de véritables batailles entre les gangs et la police, soutenue par des citoyens ordinaires qui ont pris les armes pour se défendre. Hélas, tous les progrès accomplis depuis le printemps ont été réduits à néant. L'aéroport est à nouveau fermé. Les zones qui avaient été débarrassées des gangs sont à nouveau sous le contrôle d'éléments criminels, et des centaines de milliers de personnes ont fui leur domicile. De plus, la violence et le vide sécuritaire s'étendent maintenant bien au-delà de la capitale haïtienne.

Il va sans dire que la communauté internationale doit agir de toute urgence pour stabiliser la situation en Haïti. De grands espoirs ont été placés dans la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui ne relève pas de l'ONU. Nous comptons tous sur le fait que la Mission recevrait l'aide financière nécessaire promise par les donateurs à l'origine de l'idée, ce qui garantirait le déploiement complet des contingents et la pleine exécution de leurs tâches. C'est avec ces attentes à l'esprit que le Conseil a adopté à l'unanimité, fin septembre, la

résolution 2751 (2024), prorogeant d'un an le mandat de la Mission d'appui.

Cependant, il semble que les problèmes et incertitudes contre lesquels nous avons mis en garde il y a un an se soient transformés en obstacles insurmontables aux activités de la Mission. Si tel est bien le cas, le moment est venu pour nous d'avoir une discussion franche et ouverte sur l'efficacité de la Mission, ses perspectives et nos attentes à l'égard de son action. Cela serait juste vis-à-vis des Haïtiens, qui sont de plus en plus déçus de l'appui apporté par la communauté internationale, et vis-à-vis des Kényans, qui ont décidé de manière désintéressée de venir en aide à la nation afro-caribéenne, attendant en retour de la communauté internationale qu'elle tienne ses promesses en matière d'assistance financière. Il serait tout simplement irresponsable d'entamer des discussions sur l'adaptation du mandat ou la transformation de la Mission sans identifier les causes profondes du problème et les moyens d'y remédier.

Au lieu de cela, quelques semaines seulement après l'adoption à l'unanimité de la résolution du Conseil de sécurité, les États-Unis et l'Équateur, rédacteurs chargés du dossier haïtien, ont déposé de manière inattendue un projet de résolution proposant de transformer la Mission multinationale d'appui à la sécurité en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Nous pourrions nous étendre longuement sur les motivations et les intérêts des États-Unis, qui considèrent Haïti comme leur arrière-cour et se livrent depuis des siècles à une ingérence extérieure flagrante dans les affaires de cet État indépendant des Caraïbes, mais je suis sûr que nos collègues américains n'apprécieraient pas cela. Je me contenterai de souligner l'incohérence de l'approche de Washington, qui soutient tantôt certaines forces politiques haïtiennes, tantôt leurs opposants, et qui ne cesse ainsi de changer d'attitude à l'égard des différentes formes d'interventions extérieures. Il y a quelques années, les États-Unis étaient favorables au retrait rapide de l'opération de maintien de la paix et, il y a un an, ils se sont engagés à soutenir la Mission d'appui. Mais aujourd'hui, les États-Unis nous exhortent une nouvelle fois à revenir à l'idée d'envoyer des Casques bleus sur l'île, en présentant cela comme la seule option possible. Nous ne serions pas surpris d'assister à un nouveau revirement de la politique des États-Unis à l'égard d'Haïti dans un avenir proche.

Mais la communauté internationale doit-elle vraiment suivre les mesures incohérentes de Washington, d'autant plus que non seulement Washington n'est pas disposé à respecter ses engagements en matière de

financement de la Mission, mais qu'il ne verse pas non plus ses contributions à l'ONU, créant ainsi une crise de liquidité artificielle au sein de l'Organisation ? En effet, quels que soient les intérêts personnels des États-Unis d'Amérique, l'idée d'un éventuel retour des soldats de la paix est extrêmement controversée au sein de la société haïtienne. Dans ce contexte, nous remercions le journaliste Dan Cohen pour son point de vue, qui est basé sur des contacts personnels et sur les opinions des Haïtiens ordinaires. Il est clair que les lamentables leçons tirées de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti n'ont pas été oubliées et que la population locale a de fortes raisons de se méfier de toute forme d'intervention étrangère.

Il serait également inapproprié de parler d'une véritable demande de la part du Gouvernement hôte, étant donné que le pays n'a plus d'autorités constitutionnelles depuis longtemps et que la légitimité des autorités de transition est pour le moins très discutable, étant donné qu'elles sont accaparées par des conflits internes. De plus, les conditions sur le terrain en Haïti ne sont pas adaptées aux soldats de la paix des Nations Unies, dont le devoir est de maintenir la paix et non de lutter contre la criminalité en milieu urbain ou de sauver un État dysfonctionnel déchiré par un conflit interne. Ce n'est pas notre avis, mais celui du Secrétaire général, qu'il a répété à maintes reprises. Si, comme le pensent certains membres du Conseil de sécurité, il est nécessaire que le Secrétariat fournisse un nouveau rapport complet avec des points de vue et des propositions actualisés, nous sommes prêts à discuter de la forme et de la teneur optimales d'une telle demande du Conseil, sans préjugés ni décision hâtive.

Les événements tragiques qui se déroulent actuellement en Haïti montrent que, quelle que soit notre décision sur le format d'une future présence internationale dans le pays, les Haïtiens ont besoin d'une aide urgente dès maintenant. À l'heure actuelle, à Port-au-Prince, la Police nationale d'Haïti et un petit contingent kényan sont les seules forces à lutter contre les gangs criminels. Nous pensons qu'il est primordial de leur fournir l'assistance logistique, technique et financière nécessaire, sans quoi il n'y aura tout simplement plus personne pour accueillir les futurs soldats de la paix en Haïti.

Enfin et surtout, n'oublions pas que le destin d'Haïti doit être décidé par les Haïtiens eux-mêmes et non par des forces extérieures.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča et M^{me} Juma, Conseillère pour la sécurité nationale du Président

du Kenya, des informations qu'ils ont fournies. Je remercie également M. Pape pour son témoignage courageux et fiable. J'ai écouté attentivement l'autre représentant de la société civile. Je salue la présence ici aujourd'hui des représentants de plusieurs pays de la région.

Dès le début de son mandat au Conseil de sécurité, l'Équateur a assumé le rôle de corédacteur dans le dossier haïtien, ce qui constitue une nouvelle preuve de sa solidarité et de son engagement historique envers le peuple de ce pays, dont l'héritage de liberté en Amérique latine et dans les Caraïbes doit être reconnu.

La réponse à la situation en Haïti doit être menée par les Haïtiens et leur appartenir, dans le cadre du respect de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur intégrité territoriale. Cela inclut notamment une transition vers une démocratie durable, conformément au dispositif de gouvernance transitoire du 11 mars, facilité par la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Je reconnais le travail crucial réalisé par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour faciliter le dialogue politique et la mise en place d'institutions. L'appropriation du processus par les Haïtiens ne fait aucun doute, mais il ne fait aucun doute non plus que la crise multidimensionnelle en Haïti nécessite une réponse globale, soutenue par la communauté internationale.

La crise humanitaire s'intensifie. Plus de la moitié de la population totale souffre de graves pénuries alimentaires et l'on craint la famine dans certaines régions. Les violations des droits de l'homme se poursuivent. Le recrutement d'enfants et les violences sexuelles et fondées sur le genre sont en augmentation. L'expansion, le renforcement et la brutalité des gangs criminels, principale cause de ce qui précède, ne cessent de croître. Je dois donc rappeler que l'autorisation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) n'était pas l'objectif final, mais une étape nécessaire face aux défis sécuritaires immédiats d'Haïti. Nous remercions le Kenya pour son leadership, ainsi que celui de la CARICOM, qui montre que la région et le monde sont unis pour répondre à cette crise. La mosaïque de pièces qui constituent la crise multidimensionnelle en Haïti, qui pourrait encore accroître la précarité humanitaire d'une grande partie de la population, comme nous pouvons le constater, exige que la demande d'Haïti, qui bénéficie d'un soutien régional, soit satisfaite, ce qui signifie en pratique demander un rapport au Secrétaire général qui permettrait une éventuelle transformation ou intégration de la MMAS en une mission durable, au sens large du terme.

Le renouvellement du mandat de la MMAS en septembre dernier n'empêche pas de prendre des mesures concrètes pour faire face à une réalité changeante. Le 13 novembre, le Conseil permanent de l'Organisation des États américains a adopté la résolution 1268, dans laquelle il a pris acte du soutien régional à la demande d'Haïti. L'Équateur et les États-Unis, en tant que corédacteurs de la résolution, demandent que celle-ci soit distribuée aux membres du Conseil de sécurité, et nous avons travaillé sur un projet de résolution dans ce sens. Le Conseil de sécurité disposera ainsi des informations nécessaires pour prendre une décision et définir la ligne de conduite la plus efficace. Ce projet de résolution reprend la quasi-totalité des propositions des 13 membres du Conseil de sécurité qui ont pris part à un processus inclusif auquel deux délégations ont décliné l'invitation d'y participer. Ce dossier ne peut être politisé et les divergences géopolitiques qui ne prennent pas en compte les besoins factuels, immédiats et nécessaires du peuple haïtien ne doivent pas être privilégiées.

L'Équateur se tient aux côtés du peuple haïtien qui réclame la paix et contre les bandes criminelles qui continuent à déstabiliser le pays sans permettre au processus politique et au dispositif de gouvernance transitoire de se cristalliser. Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à ne pas tourner le dos à Haïti et à ma région, l'Amérique latine et les Caraïbes.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Jenča, la Conseillère pour la sécurité nationale du Kenya, M^{me} Juma, et surtout M. Pape pour leurs exposés puissants et poignants sur la situation désastreuse à laquelle Haïti est confronté aujourd'hui. Prenons également le temps de saluer la présence dans l'hémicycle du représentant d'Haïti et de nombreux représentants d'États Membres qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité mais qui soutiennent fermement Haïti, en particulier les représentants d'autres États Membres de la région. Nous sommes impatients d'entendre leurs précieuses perspectives.

La Chine et la Russie ont demandé la tenue d'une séance d'information aujourd'hui, alors que le Conseil de sécurité envisage de répondre à la demande d'Haïti de transformer la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'occasion offerte au Conseil d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la crise sécuritaire et humanitaire en Haïti et de démontrer notre objectif commun de stabiliser le pays afin d'apporter une aide au peuple haïtien.

Comme de nombreux membres du Conseil s'en souviendront, M. Leblanc, alors Président du Conseil présidentiel de transition, a sollicité, devant l'Assemblée générale en septembre, la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en une mission de maintien de la paix, et M. Voltaire, actuel Président du Conseil présidentiel de transition, a fait de même dans sa lettre du 21 octobre adressée au Secrétaire général (S/2024/765, annexe). Cette demande a été décrite non seulement comme une nécessité, mais aussi comme une urgence.

Après le renouvellement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, les États-Unis se sont associés aux représentants d'Haïti, de l'Équateur, du Kenya et de la Jamaïque, au nom de la Communauté des Caraïbes, pour faire une déclaration commune le 30 septembre (voir S/PV.9735) insistant sur l'obligation de tenir compte des appels clairs du Gouvernement haïtien à garantir la viabilité à long terme de cet effort au moyen d'une opération de maintien de la paix. La semaine dernière, la région a exprimé son soutien à cette transition. Le Conseil permanent de l'Organisation des États américains a adopté le 13 novembre la résolution intitulée « En soutien à la demande d'Haïti pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies ».

Le Gouvernement hôte, les pays dirigeants et fournisseurs de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et la région, représentant les voix de l'ensemble des pays du Sud, se sont prononcés en faveur de la transformation de l'opération actuelle en une opération de maintien de la paix. Il est temps que le Conseil de sécurité prenne les premières mesures pour répondre à la demande d'Haïti l'invitant à contribuer au rétablissement de la sécurité pour le peuple haïtien. C'est pourquoi les États-Unis et l'Équateur sont prêts à aller de l'avant en demandant au Secrétaire général de soumettre à l'examen du Conseil des recommandations pour le déploiement d'une opération de maintien de la paix destinée à succéder à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti.

Au Sommet de l'avenir, tenu il y a quelques semaines, le Secrétaire général, rejoint par des pays du monde entier, a appelé à la revitalisation du système multilatéral et au renforcement des outils et des institutions des Nations Unies en matière de paix et de sécurité. Haïti représente un test important pour savoir si le Conseil de sécurité répondra à cet appel à l'action.

Les États-Unis sont aux côtés du peuple haïtien, de la Police nationale d'Haïti (PNH) et de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, avec ses courageux soldats

kényans, jamaïcains, béliziens et bahamiens, dans leur action qui vise à rétablir la sécurité. Comme nous l'avons entendu, la Mission multinationale d'appui à la sécurité et la PNH ont réussi à protéger les habitants, à saisir des armes et à repousser les gangs dans plusieurs régions. Nous remercions sincèrement le Kenya du leadership et de la détermination dont il a fait montre dans le cadre de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, sans lesquels nous ne serions pas ici aujourd'hui. Nous remercions nos partenaires qui se sont engagés à fournir généreusement, du personnel, du matériel et des contributions financières à la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous exhortons vivement les autres donateurs à envisager de faire des contributions.

Mais des défis subsistent. Les États-Unis conviennent avec Haïti, la région et les pays fournisseurs à la Mission multinationale d'appui à la sécurité que la meilleure façon de soutenir les progrès de cette mission est de la transformer en une opération de maintien de la paix. Cela permettrait à la Mission multinationale d'appui à la sécurité et aux pays qui la soutiennent de tirer parti des structures de soutien financier, personnel et logistique existantes de l'ONU, ainsi que d'un financement prévisible et durable.

L'ONU est bien placée pour s'appuyer sur un système de multilatéralisme en réseau qui peut rassembler un large éventail d'acteurs et de capacités pour participer au maintien de la paix et renforcer les efforts que l'Organisation fait pour promouvoir la prévention, la consolidation de la paix et le développement. La composition mondiale de l'Organisation, sa longue histoire de missions sur le terrain et la diversité de ses bureaux et institutions permettent de planifier, de créer, de déployer, de soutenir et d'appuyer les opérations de maintien de la paix.

De plus, nous savons que les missions de maintien de la paix ne sont pas créées du jour au lendemain. Le Conseil doit agir maintenant pour jeter les bases d'une transition réussie pendant que la Mission multinationale d'appui à la sécurité continue de remplir son mandat complexe. L'évaluation et les recommandations du Secrétaire général fourniraient au Conseil des informations précieuses pour répondre à l'appel d'Haïti par les moyens les plus efficaces possibles. Nous demandons instamment à nos collègues de ne pas s'opposer à une demande de rapport sur la meilleure façon de répondre à la demande d'Haïti.

Comme nous le savons tous, il existe des divergences et des désaccords profonds au sein du Conseil, mais nous sommes fiers d'avoir travaillé ensemble pour réaliser

de réels progrès dans ce cas. Pour la seule année 2024, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité trois résolutions majeures : la prorogation du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (résolution 2743 (2024)), la prorogation du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (résolution 2751 (2024)) et le renouvellement du régime de sanctions des Nations Unies contre Haïti et l'élargissement de l'embargo sur les armes (résolution 2752 (2024)). Nous sommes déterminés à utiliser tous les éléments appropriés de la panoplie d'outils dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour faire face à cette crise multiforme. Les membres du Conseil ont constamment appelé à une solution dirigée par les Haïtiens pour aider le peuple haïtien à parvenir à la stabilité et à organiser des élections libres et régulières dès que possible. Nous n'avons pas d'autre choix que d'examiner attentivement la meilleure façon d'accéder à cette demande.

Les États-Unis sont convaincus que les membres du Conseil peuvent à nouveau agir de manière concertée pour élaborer une réponse à la crise en Haïti et définir le mandat approprié d'une éventuelle opération de maintien de la paix afin de s'adapter efficacement au contexte actuel, de tirer les enseignements du passé et d'éviter les dégâts et la répétition des erreurs. Prenons en compte le consentement du pays hôte et son souhait de stabilité, de sécurité et d'une solution politique dirigée par les Haïtiens grâce à l'organisation d'élections libres et régulières dès que possible. Si nous le faisons, notre unité enverra un message fort au peuple haïtien, à savoir que le monde, le monde entier, est à ses côtés.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante qui tombe à point nommé. Pour commencer, je remercie M. Jenča de son exposé détaillé. Je remercie également M^{me} Juma, le docteur Pape et M. Cohen d'avoir fait part de leurs observations fort utiles.

Comme souligné durant la séance d'information d'aujourd'hui, la situation en matière de sécurité en Haïti continue de se détériorer, et le peuple haïtien a besoin de toute urgence d'une action décisive de notre part. Cette année, nous avons fait de notre mieux. Nous avons adopté à l'unanimité trois résolutions (résolutions 2743 (2024), 2751 (2024) et 2752 (2024)), montrant ainsi notre volonté politique collective et notre unité s'agissant du soutien apporté à Haïti. Pourtant, nous sommes aujourd'hui confrontés à une détérioration de la situation, ce qui signifie que nous devons faire encore plus.

Qu'il me soit permis d'aller droit au but : la sécurité est primordiale en Haïti. Ce dont Haïti et son peuple ont besoin aujourd'hui, c'est d'un engagement plus ferme et plus soutenu en faveur du renforcement de la sécurité. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons autorisé et soutenu la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Même si beaucoup reste encore à faire, la Mission a retrouvé ses marques et contribué à rétablir la sécurité, en collaboration avec la Police nationale d'Haïti.

Cependant, il est temps d'être créatifs et d'adopter une vision à long terme. À cet égard, une mission de maintien de la paix peut être l'une des options viables qui méritent d'être étudiées. Nous devons envisager cette option pour trois raisons principales. Premièrement, une mission de maintien de la paix garantirait la durabilité, notamment en termes de financement et de ressources. Deuxièmement, l'examen de la transformation potentielle de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en une mission de maintien de la paix des Nations Unies pourrait constituer un signal fort de notre détermination à soutenir Haïti. Troisièmement, en examinant minutieusement cette option maintenant, nous pouvons gagner du temps à l'avenir. Même si nous ne sommes pas en mesure de nous engager dans une mission de maintien de la paix en Haïti, nous devons nous préparer à cette éventualité, le cas échéant.

Sur cette lancée, je voudrais souligner trois points supplémentaires que nous devons garder à l'esprit.

Premièrement, nous devons élaborer une solution réalisable mais adaptée à Haïti. La faisabilité exige une planification détaillée assortie de mesures progressives alignées sur l'évolution de la situation. Une solution sur mesure doit intégrer les enseignements tirés des opérations de maintien de la paix passées.

Deuxièmement, la Mission multinationale d'appui à la sécurité doit fonctionner au maximum de ses capacités. Comme je l'ai déjà souligné, une Mission multinationale d'appui à la sécurité pleinement opérationnelle peut changer la donne en Haïti et, à cette fin, nous avons besoin d'une attention accrue et de contributions supplémentaires. Dans ce contexte, je me félicite du leadership permanent du Kenya, des contributions de la Jamaïque, du Belize et des Bahamas, ainsi que de l'annonce financière récente faite par l'Allemagne concernant le fonds d'affectation spéciale pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

Troisièmement, on ne saurait trop insister sur l'importance de l'appropriation de l'ensemble du processus par

les Haïtiens. Toutes les parties prenantes et les autorités haïtiennes doivent collaborer dans un esprit de compromis. Leur priorité collective doit être claire : rétablir la sécurité, garantir la stabilité et faire avancer le processus de transition politique du pays.

Pour terminer, la République de Corée exprime sa solidarité avec le peuple haïtien et réaffirme son appui à la Mission multinationale d'appui à la sécurité ainsi qu'à la recherche d'une voie plus durable pour l'avenir.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais tout d'abord remercier le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča et la Conseillère à la sécurité nationale du Kenya, M^{me} Monica Juma, ainsi que les autres intervenants pour leurs présentations et leurs points de vue.

La situation en Haïti continue de se dégrader. Nous faisons le constat, il y a un mois, de la persistance de la violence des gangs. Ces violences se sont intensifiées, en particulier les violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles, qui ont augmenté de 1 000 % par rapport à 2023. Les gangs tentent d'étendre leurs territoires en direction du centre de Port-au-Prince. En fin de semaine dernière, plus de 20 000 personnes ont été déplacées en quatre jours dans la capitale sous la menace des gangs. Ce nombre s'ajoute aux 700 000 déplacés sur l'ensemble du territoire, dont la moitié sont des enfants, susceptibles d'être recrutés par des groupes armés. Cela aggrave la pression humanitaire dans un pays où la population souffre de la faim et où l'insécurité continue d'entraver l'acheminement de l'aide. La solidarité internationale est indispensable pour répondre aux besoins urgents de la population haïtienne. La France contribue à l'aide humanitaire à hauteur de 14,5 millions d'euros en 2024, notamment pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

Il est tout aussi indispensable de faire progresser le processus de transition politique. Il s'agit d'une condition pour répondre aux causes profondes de la crise multidimensionnelle à laquelle fait face Haïti. La France prend note de la nomination de M. Alix Didier Fils-Aimé comme Premier Ministre. Elle appelle tous les acteurs politiques haïtiens à travailler ensemble pour avancer sur la voie de l'organisation des élections, de la lutte contre la corruption et l'impunité, et du respect des droits de l'homme. Tous les efforts doivent être mis en œuvre en vue du rétablissement des conditions de sécurité propices à la tenue de telles élections.

Sans soutien international, il ne pourra y avoir de retour à la sécurité en Haïti. À cet égard, la Mission multinationale d'appui à la sécurité joue un rôle fondamental. La

France salue l'engagement essentiel du Kenya, ainsi que des autres contributeurs de troupes comme la Jamaïque et le Belize. La France a contribué à hauteur de 7 millions d'euros en soutien à la Mission : 5 millions d'euros via le fonds fiduciaire des Nations Unies et 2 millions d'euros dédiés à la formation linguistique du personnel de la Mission, via l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous travaillons aussi avec nos partenaires pour que le soutien financier de l'Union européenne aboutisse dans les meilleurs délais. En parallèle, la France plaide pour un plus grand engagement de l'ONU. Notre position à cet égard n'a jamais varié. Nous sommes convaincus que l'ONU peut apporter une expertise stratégique et opérationnelle, ainsi qu'un soutien logistique essentiel. Il en va de la pérennité du soutien international à la sécurité en Haïti. C'est dans cette même perspective qu'il nous faut répondre à la demande exprimée par Haïti de considérer une transition vers une opération de maintien de la paix. C'est pourquoi nous soutenons le projet de résolution proposé par les coplumes visant à demander une évaluation du Secrétariat en ce sens. Il s'agira d'une base sur laquelle le Conseil pourra fonder une décision ultérieure.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé instructif, et je remercie M^{me} Juma de ses observations et les autres intervenants de leurs points de vue. Je souhaite la bienvenue au représentant d'Haïti et aux représentants des autres pays qui participent à la présente séance.

Nous nous félicitons de la nomination du Premier Ministre haïtien par intérim, M. Didier Fils-Aimé, et de la prestation de serment des membres de son cabinet. Nous appelons tous les acteurs politiques haïtiens à œuvrer de concert pour rétablir les institutions démocratiques. Nous attendons avec intérêt des progrès concrets dans le processus politique en vue de la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous, afin de parvenir à la sécurité, à la stabilité et à la paix durables que le peuple haïtien mérite.

Le Japon reste extrêmement préoccupé par la tragédie humaine et l'insécurité qui perdurent en Haïti, qu'il s'agisse du nombre croissant de morts et de personnes portées disparues, des violations des droits humains, des atteintes sexuelles ou des attaques contre les services essentiels perpétrées par des gangs. Face à cette situation d'urgence, les opérations conjointes menées par la Police nationale d'Haïti et la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour lutter contre les gangs et améliorer les conditions de sécurité sont une lueur d'espoir. Je salue sincèrement leur collaboration et leur contribution

courageuse pour garantir la sécurité du peuple haïtien et lui rendre justice. Je voudrais également remercier le Kenya, le Belize, la Jamaïque et les Bahamas, les autres pays fournisseurs de contingents et toutes les parties prenantes qui ont rendu ces opérations possibles.

Cependant, des difficultés subsistent et des ressources supplémentaires sont nécessaires. Nous pensons qu'une évaluation précise et plus détaillée des besoins en ressources par la Mission multinationale d'appui à la sécurité et le Gouvernement haïtien permettra à la communauté internationale d'apporter un appui plus ciblé. En outre, un rapport d'évaluation sur l'exécution du mandat de la Mission pourrait constituer un outil précieux pour accélérer la fourniture d'une assistance internationale efficace. Le Japon, en tant que membre du Conseil de sécurité, met et continuera de mettre tout en œuvre pour appuyer le Gouvernement et le peuple haïtiens en contribuant aux discussions à cet égard.

Le Japon prend également note de la lettre du Président du Conseil présidentiel de transition (voir S/2024/765), par laquelle il sollicite la transformation le plus tôt possible de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en une mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, ce qui lui permettra de bénéficier de moyens et d'un mandat plus importants. Cette demande urgente, également appuyée par le Conseil permanent de l'Organisation des États américains, mérite d'être examinée attentivement. Dans cette optique, nous pensons qu'il est de la responsabilité du Conseil d'apporter une réponse et d'examiner de manière approfondie et détaillée cette option, et d'envisager de l'adopter à l'avenir. En conséquence, nous apprécions les efforts déployés par l'Équateur et les États-Unis pour veiller à ce que le Conseil apporte une telle réponse.

Au moment où nous examinons toutes les options possibles pour aider Haïti, j'insiste sur le fait que toutes les initiatives doivent être conçues de manière à compléter les efforts dirigés et contrôlés par les Haïtiens et de manière à être acceptées par le peuple haïtien. Cela exige un examen stratégique et approfondi de la voie à suivre, en étroite consultation avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, tout en tenant pleinement compte des enseignements tirés des précédentes opérations de paix des Nations Unies et en adoptant une perspective à long terme.

Je conclurai en réaffirmant notre engagement à appuyer le Gouvernement et le peuple haïtiens dans leur quête d'une sécurité et d'une stabilité à long terme.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, et la Conseillère à la sécurité nationale auprès du Président du Kenya, M^{me} Monica Juma, pour leurs interventions. Nous remercions le docteur Pape de sa contribution et prenons note des remarques de M. Cohen.

La crise multidimensionnelle en Haïti persiste, marquée par des graves violations et abus de droits humains, notamment de nombreux homicides et exécutions extrajudiciaires, ainsi que des violences sexuelles et sexistes à grande échelle. La Suisse condamne cette violence brutale des gangs. Dans les mots de sœur Paésie Philippe, directrice d'écoles pour enfants des rues à Cité Soleil : « La situation n'est pas revenue à son point de départ, elle a empiré ».

Bien que certains progrès politiques aient été réalisés, les récents développements illustrent la fragilité politique. Nous appelons les acteurs politiques haïtiens à surmonter leurs différends pour rester sur la voie définie dans la déclaration finale de mars dernier. J'aimerais souligner deux points fondamentaux.

Premièrement, il faut briser le cercle vicieux de violences. Cela implique de garantir la mise en œuvre de l'embargo sur les armes et d'interrompre les flux illicites d'armes vers Haïti. Les menaces, la terreur et la violence des gangs contre la population doivent cesser. L'utilisation d'enfants par les gangs est inacceptable. Ceux déjà recrutés doivent être considérés comme des victimes et des survivants et soutenus dans leur réintégration, conformément aux normes internationales. Parallèlement, investir dans la prévention est crucial, notamment en garantissant l'accès à l'éducation. La fermeture de plus de 1 000 écoles cette année en raison de la situation sécuritaire prive la jeunesse de perspectives. Cette situation est inacceptable.

Deuxièmement, il est urgent d'améliorer la situation humanitaire. La violence des gangs pousse des milliers de personnes à fuir leurs foyers. Plus de 700 000 personnes, dont plus de la moitié sont des enfants, sont déplacées, et près de la moitié de la population fait face à une famine aiguë. Un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave reste indispensable pour sauver des vies. À cette fin, la Suisse reste engagée sur le terrain pour contribuer à répondre aux besoins humanitaires sans précédent du peuple haïtien.

Cette situation menace la paix et la sécurité internationales. Le Conseil, en accord avec les États de la région, doit agir avec solidarité envers le peuple haïtien. Nous saluons le leadership du Kenya dans la mise en

œuvre du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Cependant, en raison de contraintes de ressources, la Mission peine à atteindre ses objectifs, et la réalisation de son mandat est en péril. La Suisse reste ouverte à examiner d'autres options, y compris transformer la Mission en une mission de maintien de la paix des Nations Unies, comme demandé par Haïti. Toutefois, il faut une paix à maintenir, ce qui passe également par la perspective d'un avenir politique stable. De plus, l'histoire complexe des missions en Haïti exige une approche réfléchie, tenant pleinement compte des leçons apprises. Une évaluation approfondie et exhaustive, définissant le mandat de manière précise, ainsi que la taille, la structure et les capacités d'une telle mission, basée sur les principes du maintien de la paix, serait un bon point de départ. Le Conseil a déjà démontré à trois reprises cette année sa capacité à trouver un consensus sur ce dossier. Nous devons poursuivre nos discussions dans cet esprit afin de répondre aux aspirations du peuple haïtien à vivre dans la paix et la sécurité.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de d'aborder la question de l'appui du Conseil à Haïti et de notre réponse collective à la demande d'aide du Gouvernement haïtien pour lutter contre la spirale de violence des gangs armés dans le pays. Nous remercions le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé et M^{me} Juma de ses mises à jour sur la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Nous prenons également note des contributions de M. Pape et M. Cohen à cette discussion et saluons la participation des représentants d'Haïti, de la Grenade, du Canada, du Mexique, de la Jamaïque, du Brésil, du Panama et de la République dominicaine à la séance d'aujourd'hui.

Le trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana sont profondément alarmés par les informations faisant état de l'intensification de la violence des gangs en Haïti, qui a conduit à une détérioration des conditions de vie dans la capitale du pays et dans les régions voisines et a forcé des milliers de personnes à fuir leur domicile. La vague d'attaques, en particulier au cours des deux derniers mois, a entraîné une augmentation du nombre de meurtres insensés et a virtuellement isolé le pays, les opérations maritimes et aériennes étant suspendues. Nous saluons les efforts déployés par la Police nationale d'Haïti (PNH)

et la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour lutter contre la montée de l'insécurité, vu que la situation s'est considérablement détériorée au cours des dernières semaines. Nous saluons également les efforts inlassables que déploient les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales pour répondre aux besoins humanitaires urgents.

En ce qui concerne la lettre que le Président du Conseil présidentiel de transition a récemment envoyée au Secrétaire général, nous comprenons que si les opérations antigangs menées conjointement par la PNH et la Mission multinationale d'appui à la sécurité ont donné quelques résultats positifs, il reste de lourds défis à relever, car leur efficacité pour enrayer la spirale de violence des gangs armés est limitée. C'est dans ce contexte qu'Haïti a demandé que la Mission soit transformée en une mission de maintien de la paix des Nations Unies afin de bénéficier de moyens et d'un mandat plus importants, mais aussi de faire en sorte que la Mission parvienne à s'acquitter de son mandat. Compte tenu de la situation actuelle, les trois membres africains du Conseil et le Guyana soutiennent cette demande, en vue d'affronter les problèmes de sécurité multidimensionnels auxquels Haïti est confronté. Il n'y a absolument pas de temps à perdre. Toutefois, conscients qu'il ne s'agit pas d'un processus qui aboutira du jour au lendemain mais se déroulera de manière progressive, nous réaffirmons la nécessité de maintenir l'appui en faveur de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et nous demandons instamment à ceux qui ont annoncé des contributions au fonds d'affectation spéciale pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité d'honorer leurs engagements le plus tôt possible. La vérité est que tout relâchement dans le cadre des opérations antigangs aggravera le risque que les gangs criminels armés continuent d'élargir leurs réseaux et de renforcer leur emprise sur les communautés, resserrant ainsi l'étau dans lequel le pays est pris.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana renouvellent leurs sincères remerciements au Gouvernement kényan pour avoir proposé de prendre la tête de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, et nous remercions les États Membres qui se sont déjà engagés à fournir des fonds, du personnel et d'autres formes de soutien matériel à la Mission. Nous demeurons convaincus que même si le déploiement de la Mission n'est que partiel, sa présence sur le terrain donne des résultats notables. Nous nous réjouissons à l'idée de discuter cet après-midi des options qui s'offrent à nous, et nous espérons que nous pourrions progresser en vue de déterminer la voie à suivre. Ce processus doit prendre en compte non

seulement la réalité de la situation sur le terrain, mais également les enseignements retenus du passé. Il incombe au Conseil d'utiliser les outils à sa disposition pour aider Haïti à rétablir la paix et la sécurité et à assurer une transition sans heurt.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont fermement convaincus que pour ouvrir la voie à des progrès véritables sur les fronts politique, économique et dans d'autres domaines, il faut avant tout régler la crise de sécurité que traverse Haïti. De même, nous tenons à souligner que la lutte contre la crise de sécurité et la poursuite du processus politique doivent s'effectuer en parallèle, afin de garantir un rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel et des institutions démocratiques. Des institutions solides, y compris les institutions judiciaires et de gouvernance, sont une condition essentielle au fonctionnement efficace et efficient de tout État. Nous accueillons donc favorablement les assurances données par les autorités de transition, y compris le nouveau Premier Ministre par intérim et son cabinet, quant à la possibilité d'organiser des élections d'ici novembre 2025, conformément au cadre convenu.

Nous demandons instamment à la région et à la communauté internationale de continuer à soutenir résolument Haïti dans son parcours vers la paix, la stabilité et la démocratie. Dans cette optique, nous nous félicitons que la Communauté des Caraïbes se soit engagée à continuer de prodiguer ses bons offices et à faciliter les efforts que déploie Haïti pour élaborer ses propres solutions, sous la direction et dans l'intérêt du peuple haïtien. Les Haïtiens méritent comme tout le monde de vivre dans un pays stable et sûr. Et en nous acquittant de nos engagements en vertu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons l'obligation morale de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la quête de justice et d'égalité.

M^{me} Blokar Drobíč (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. Je remercie également M^{me} Juma des informations qu'elle a fournies, ainsi que M. Pape et M. Cohen d'avoir partagé leurs points de vue.

En octobre, le Conseil s'est penché sur la dégradation des conditions de sécurité en Haïti (voir S/PV.9757), après la brutale attaque de gangs contre la ville de Pont-Sondé, et des niveaux alarmants persistants de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits. Un mois plus tard, alors que le Gouvernement de transition haïtien est en pleine mutation, les informations selon lesquelles des milliers de résidents fuient les batailles entre les gangs

armés et la police dans le quartier de Solino à Port-au-Prince illustrent cruellement les souffrances continues de la population haïtienne. L'exposé présenté par M. Pape aujourd'hui a également décrit une situation horrible, en particulier pour les femmes et les filles.

Nous affirmons depuis un certain temps que les autorités haïtiennes et la communauté internationale doivent prendre d'urgence des mesures énergiques pour remédier à la crise et à la situation humanitaire désastreuse, près de la moitié des Haïtiens étant confrontés à l'insécurité alimentaire et plus de 700 000 personnes étant déplacées. À cette fin, l'accès à l'aide humanitaire doit rester libre et durable, et la sécurité du personnel humanitaire doit être garantie.

En septembre, le Conseil a réaffirmé son soutien indéfectible à la Mission multinationale d'appui à la sécurité et à son mandat. Nous nous félicitons de la décision prise récemment par El Salvador de déployer du personnel supplémentaire au sein de la Mission, lequel s'ajoute aux contingents du Kenya, de la Jamaïque, du Belize et des Bahamas, et nous attendons avec intérêt le rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2699 (2023).

Dans le même temps, nous nous déclarons préoccupés par plusieurs problèmes, principalement ceux liés aux ressources, auxquels la Mission est confrontée et qui l'empêchent d'accomplir son mandat et de renforcer sa présence, à l'appui des efforts déployés par la Police nationale d'Haïti pour reprendre le contrôle des zones contrôlées par les gangs. Dans cette optique, nous prenons acte de la demande formulée par Haïti, tendant à la transformation de la Mission en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, car cela permettrait un financement et un déploiement de personnel plus durables, mais aussi de disposer de paramètres opérationnels plus clairs et plus prévisibles.

Une aide supplémentaire de la communauté internationale en matière de sécurité, ainsi qu'un environnement politique national stable, sont nécessaires pour enrayer la spirale actuelle de violence meurtrière des gangs en Haïti. À cette fin, nous recommandons vivement que le déploiement du personnel de la Mission se poursuive pendant que nous réfléchissons à la meilleure manière de remédier aux problèmes auxquels elle est confrontée. À partir des enseignements tirés, il convient d'évaluer toutes les options, y compris la transformation de la Mission en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, comme l'a demandé Haïti et comme y est favorable la région. À cet égard, la Slovénie a participé de manière constructive aux négociations sur un projet de résolution, en sollicitant des

recommandations du Secrétaire général sur la transformation de la Mission. Je souligne qu'il est crucial d'évaluer si une opération de maintien de la paix est adaptée aux conditions de sécurité en Haïti et de veiller à ce que cette évaluation fasse partie intégrante des recommandations qui orienteront la suite de nos réflexions.

Dans ce processus, gardons à l'esprit que notre tâche principale est de soutenir la population haïtienne dans son besoin urgent de ramener la stabilité et la sécurité en Haïti.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča et M^{me} Juma de leurs exposés instructifs, et le docteur Pape d'avoir partagé avec nous aujourd'hui ses données d'expérience et ses connaissances précieuses. J'ai également pris note des vues exprimées par M. Cohen.

Alors qu'Haïti reste confronté à de nombreuses difficultés, nous appelons une nouvelle fois toutes les parties prenantes haïtiennes à mettre de côté leurs divergences et à travailler de concert pour accélérer la transition politique et le rétablissement des institutions démocratiques. Nous insistons sur la nécessité d'une participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes à toutes les étapes du processus politique.

Malte reste alarmée par la détérioration de la situation en matière de droits humanitaires et de droits humains. Les gangs ont continué à gagner du terrain dans le pays, causant une escalade de la violence, de la faim et de la peur. Le nombre de déplacés est monté en flèche, dépassant 700 000. Comme nous l'a dit le docteur Pape aujourd'hui, les soins de santé demeurent dangereusement inaccessibles à Haïti. L'escalade de la violence et de la brutalité, associée à l'affaiblissement des capacités de l'État à fournir de tels services, a donné lieu à la propagation de maladies et à des décès qui auraient pu être évités. La violence des gangs et l'insécurité ont également fait grimper le nombre d'Haïtiens en proie à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë. Les efforts humanitaires doivent être élargis et intensifiés, et le plan de réponse humanitaire doit être renforcé. Nous soulignons la nécessité de mettre pleinement en œuvre les sanctions imposées par l'ONU, en particulier l'embargo sur les armes, afin d'endiguer les flux illicites d'armes et de munitions à destination des gangs.

Les enfants subissent toujours de plein fouet les conséquences de l'insécurité en Haïti, où ils sont notamment victimes de meurtres, de mutilations et de déplacements. Des centaines de milliers d'entre eux sont

privés d'éducation en raison de la fermeture des écoles ou des attaques contre celles-ci. Près de la moitié des membres de gangs sont des enfants, et nous demandons d'urgence qu'ils soient confiés immédiatement aux acteurs civils de la protection de l'enfance.

Les violations des droits des femmes et des filles se poursuivent en toute impunité, notamment la violence sexuelle et la traite des personnes. Nous condamnons ces crimes avec la plus grande fermeté.

Malte soutient fermement les efforts que fait la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour fournir une assistance à la Police nationale d'Haïti. Nous saluons tous les États Membres qui se sont engagés à apporter leur soutien à la Mission. Nous prenons acte de la lettre du Conseil présidentiel de transition demandant que la Mission soit transformée en une opération de maintien de la paix des Nations Unies (S/2024/765, annexe). L'insécurité persistante montre clairement qu'un appui prévisible et durable en matière de sécurité est indispensable pour permettre à Haïti de surmonter ses difficultés immédiates et à long terme. Il serait important que, dans le cadre de ces consultations, le Conseil procède à une évaluation de la meilleure manière dont l'ONU peut soutenir Haïti dans le contexte actuel, tout en veillant à ce que des garanties soient mises en place pour éviter que les doutes du passé ne resurgissent et pour promouvoir l'application du principe de responsabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča, la Conseillère pour la sécurité nationale Juma et le docteur Pape de leurs exposés. Je prends également note des observations formulées par M. Cohen. Le Royaume-Uni se félicite de la participation des représentants d'Haïti et de nombreux autres pays de la région à la présente séance.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les conditions de sécurité en Haïti. Les gangs armés ont multiplié les attaques odieuses et sans discrimination contre la population civile. Les attaques contre des avions de ligne sont venues ajouter une nouvelle dimension dange-reuse. Comme le montre le témoignage du docteur Pape, personne, pas même les agents de santé ou les enfants, n'est épargné par les horreurs de la violence des gangs.

Le Royaume-Uni rend hommage au Kenya pour sa conduite de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous prenons acte de la demande du Conseil présidentiel de transition haïtien de transformer la Mission en

une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Cette demande doit faire l'objet d'un examen approfondi de la part du Conseil de sécurité. La prochaine étape pour le Conseil doit être de demander, de toute urgence, un rapport du Secrétaire général présentant des recommandations pour cette transition, notamment en termes de portée, de couverture, d'effectifs, de coût et de mandat. Ce n'est qu'une fois que nous disposerons de ces informations que le Conseil pourra débattre réellement du bien-fondé de cette demande.

Nous prenons acte des changements intervenus récemment au sein du Gouvernement haïtien, et nous recommandons au Conseil présidentiel de transition d'Haïti, au Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé, à son nouveau gouvernement et à toutes les parties prenantes d'œuvrer ensemble en faveur d'un Haïti sûr et stable.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant d'Haïti.

M. Rodrigue (Haïti) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante et opportune, tenant compte des récents développements de la situation de sécurité dans la zone métropolitaine de la capitale d'Haïti. Je remercie M. Jenča, M^{me} Juma et M. Cohen pour leurs exposés. Je suis également très honoré de la présence du docteur William Pape, une référence en matière de traitement des maladies infectieuses en Haïti et dans le monde, qui nous a fait un témoignage poignant de le supplice que vit la population haïtienne, soumise à la violence des gangs armés.

C'est avec une profonde gratitude et un sens des responsabilités que je m'adresse aux membres aujourd'hui dans le cadre de cette importante séance du Conseil de sécurité sur Haïti. J'ai été frappé par la grande convergence de vues qui caractérise les différentes interventions sur la meilleure formule pour faire face aux nouvelles situations qui se développent dans le pays au cours de ces derniers jours. Je vois dans les nombreux commentaires formulés par les membres du Conseil une volonté de trouver une fois pour toutes des éléments de réponse appropriés permettant de contribuer à résoudre de façon durable cette crise multidimensionnelle qui ronge le pays. Cela traduit une compréhension sincère des aspirations et des besoins du peuple haïtien.

Depuis le début du mois de novembre, Haïti vit une situation extrêmement alarmante. La situation de sécurité dans la capitale s'est profondément détériorée. Les gangs armés ont lancé des attaques dans plusieurs zones qui

jusqu'ici étaient épargnées. C'est le cas de Canapé Vert, Bourdon, Musseau et de Pétion-Ville dont ils ont tenté de prendre le contrôle.

Les bandes armées deviennent de plus en plus violentes et audacieuses, et elles opèrent sans crainte ni retenue. Elles commettent des exactions terrifiantes : meurtres, enlèvements, viols et incendies de maisons. Des enfants, des femmes et des hommes sont pris au piège de cette violence aveugle. En réponse, des milliers de familles fuient leurs maisons, laissant derrière elles toute une vie, par crainte de devenir les prochaines victimes. La population vit dans un état constant de peur, confrontée à une violence qui ne fait qu'empirer chaque jour.

Le principal aéroport international de la capitale est fermé causant la suspension des vols en provenance et à destination de Port-au-Prince, en raison du fait que des avions de certains transporteurs aériens ont été touchés par des balles tirées par des bandits armés. Les images des habitants de certains quartiers comme Solino, Nazon, Christ-Roi et Delmas, pour ne citer que ceux-là, fuyant leur domicile sont touchantes. La Police nationale d'Haïti et les forces armées déployées, malgré leur courage et les moyens mis à leur disposition, ne parviennent pas à repousser l'avancée des bandes criminelles, qui sont mieux armées et en plus grand nombre.

La Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) présente en Haïti, bien qu'animée de bonne volonté, connaît des défis de taille évidents. Les ressources financières, humaines et logistiques actuelles sont nettement insuffisantes pour répondre à l'ampleur de la menace. Les promesses de la communauté internationale sont restées en grande partie non tenues. Les quelque 430 soldats déployés sur le terrain restent largement insuffisants pour une situation d'une telle ampleur, où plus de 2 500 soldats seraient nécessaires pour contenir l'avancée des bandes criminelles. La terreur engendrée par cette violence nous oblige à reconnaître une réalité insupportable. Haïti a besoin d'une aide robuste et soutenue à la hauteur de la situation à laquelle le pays est confronté.

Cette situation alarmante, nous interpelle sur la nécessité de solliciter la transformation de la MMAS en une mission de maintien de la paix des Nations Unies tel que l'a sollicité le Président du Conseil présidentiel de transition, S. E. M. Leslie Voltaire, dans sa lettre adressée au Secrétaire général (S/2024/765, annexe). Une telle transformation garantirait une mobilisation plus importante des ressources, un mandat plus robuste, une plus grande participation de pays et une meilleure coordination

internationale pour restaurer la sécurité et rétablir la confiance des citoyens dans leurs institutions.

Une mission de maintien de la paix fournirait aussi à Haïti le cadre nécessaire pour désarmer ces groupes armés, rétablir la paix et la sécurité, restaurer l'état de droit et permettre à la Police nationale d'Haïti de se reconstruire. Elle enverrait également un message clair à ceux qui propagent la violence, à savoir que la communauté internationale est déterminée à soutenir le peuple haïtien dans sa quête de sécurité et de justice.

Il ne s'agit pas uniquement de restaurer l'ordre public. Il s'agit de préserver des vies humaines, de reconstruire des institutions démocratiques et de redonner espoir à toute une nation. La sécurité est le socle sans lequel aucun progrès durable, qu'il soit économique, social ou politique, n'est possible. Haïti se trouve donc à la croisée des chemins : soit la communauté internationale apporte un appui conséquent, soit elle laisse le pays sombrer davantage, avec des conséquences qui s'étendront bien au-delà de nos frontières.

Cette demande est soutenue par la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains, cette dernière ayant adopté récemment par consensus une résolution appuyant la transformation de la MMAS en une mission d'opération de maintien de la paix, tout en insistant sur l'importance d'une aide internationale continue pour restaurer la paix, l'état de droit et la démocratie en Haïti. Ce soutien est crucial, non seulement pour la sécurité immédiate, mais aussi pour garantir la stabilité à long terme du pays et de la région. Nous remercions ces deux organisations pour leur engagement dans la recherche d'une solution durable à la crise haïtienne. Cette nouvelle mission de maintien de la paix dans le pays aura à fonctionner en tirant des leçons du passé, pour ne pas répéter les mêmes erreurs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Nous invitons aimablement le Conseil de sécurité à prendre cette décision qui soit à la hauteur des enjeux du moment dans le cadre de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et montrer au peuple haïtien que la communauté internationale reste fidèle à ses principes de paix et de sécurité. Ensemble, nous pouvons inverser le cours de cette crise et faire renaître l'espoir. C'est le vœu du Gouvernement et du peuple haïtiens.

En conclusion, Haïti est à un moment critique de son histoire. L'inaction ou une réponse insuffisante risquerait d'aggraver une situation déjà désastreuse. Le

Conseil de sécurité a l'occasion de démontrer sa capacité à répondre aux défis mondiaux les plus pressants en agissant avec détermination et solidarité. J'exhorte donc les membres du Conseil à répondre favorablement à l'appel du Gouvernement de mon pays et à transformer la MMAS en une mission d'opération de maintien de la paix, pour le bien du peuple haïtien et pour la stabilité de notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Blanco Conde (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons vivement de ce que le Conseil de sécurité accorde de nouveau à cette question importante l'attention qu'elle mérite. Nous aurions préféré que l'organisation de la présente séance soit motivée par le besoin de prendre connaissance de progrès réalisés dans le processus de stabilisation en Haïti. Nous regrettons que ce ne soit pas le cas, et c'est pourquoi je saisis la présente occasion pour réaffirmer la position de mon pays sur la situation tragique qui règne actuellement dans notre pays voisin.

La responsabilité de la sécurité et de la stabilité en Haïti incombe au premier chef aux autorités haïtiennes. Cependant, compte tenu des actes barbares commis par les gangs contre la population civile et de leur contrôle croissant du territoire, un soutien ferme de la communauté internationale est nécessaire.

Comme nous le savons déjà, les gangs en Haïti font de l'extorsion, volent, violent et tuent. Ils agissent sans crainte apparente et en défiant constamment les autorités haïtiennes. Même la présence des soldats venus prêter main forte à la Police nationale d'Haïti n'a pas permis de mettre fin aux exactions de ces groupes terroristes. Les sanctions imposées par le Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti n'ont pas non plus dissuadé les gangs et leurs partisans à l'intérieur du pays. Par conséquent, la communauté internationale doit prendre d'urgence des mesures énergiques et décisives, comme l'a fait le Conseil dans des situations similaires ou dans d'autres situations probablement moins graves que celle qui règne actuellement en Haïti.

L'histoire des missions de maintien de la paix approuvées par le Conseil de sécurité est digne d'éloges, car dans la plupart des cas, elles ont effectivement réussi à rétablir et à maintenir la paix dans des situations hautement instables et conflictuelles partout dans le monde. C'est tout à l'honneur de l'Organisation, qui, de ce fait, doit continuer de remplir son rôle important de chef de file, là où le besoin s'en fait le plus sentir à un moment donné. Ne nous y trompons pas : tous les membres présents dans cette salle sont conscients que Haïti et sa situation calamiteuse dépassent les conditions minimales requises pour mériter une action décisive de la part du Conseil de sécurité, dès que possible et sans délai.

Aussi, nous exprimons notre plein appui à la demande formulée par les autorités haïtiennes en octobre tendant à la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti en une mission de maintien de la paix des Nations Unies, car les compétences de ces missions sont de protéger les civils, de prévenir activement les conflits, de réduire la violence, de renforcer la sécurité et de donner aux autorités nationales les moyens d'assumer ces responsabilités, ce qui correspond parfaitement à la situation actuelle en Haïti. Compte tenu de sa pertinence, cette demande a également été soutenue par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes par le biais de la résolution 1268/24 de l'Organisation des États américains et, plus récemment, à Cuenca, en Équateur, par la déclaration adoptée lors du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement.

Le moment est venu pour l'ONU et pour le Conseil en particulier de prendre la tête du processus de pacification en Haïti et d'initier un soutien soutenu à ses autorités afin de rétablir un niveau d'ordre qui permette au pays de parvenir à la paix, de soutenir ses institutions et d'organiser des élections dès que les conditions seront propices. Nous sommes convaincus que seule une transformation efficace de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti en une force de maintien de la paix des Nations Unies nous permettra de voir la paix et l'espoir revenir en Haïti.

Il est urgent de s'engager dans cette voie. Il reste encore beaucoup à faire, et il n'y a aucune chance que cela puisse être accompli, comme le montrent les faits. Haïti est hors de contrôle et représente un danger pour le peuple haïtien et une menace constante pour la République dominicaine et la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) : Il est clair que la population haïtienne souffre énormément. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, j'ai visité récemment une école à Tabarre, un quartier de Port-au-Prince pris en otage par des gangs. Des enfants, des femmes et des hommes s'y réfugient après avoir fui des violences extrêmes, en quête de protection et de nourriture. Ils ont fui des maisons incendiées et ont été victimes d'enlèvements, de violences sexuelles et de multiples déplacements. Les conditions auxquelles le peuple haïtien est confronté sont extrêmement alarmantes et complètement inacceptables. En tout, 5,5 millions de personnes en Haïti ont besoin d'aide humanitaire et de protection.

(l'orateur poursuit en anglais)

Il est aujourd'hui urgent que la communauté internationale se mobilise, avec ses outils et ses ressources, pour soutenir les institutions haïtiennes afin de rétablir la stabilité pour la population et d'aider le pays à sortir de la crise. La Police nationale d'Haïti, avec l'aide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), a en effet multiplié les opérations visant à rétablir l'autorité de l'État sur les quartiers dominés par les gangs. Je souhaite également féliciter le Kenya pour sa direction de la Mission en appui à la Police nationale d'Haïti, et je tiens à remercier tous les pays qui fournissent du personnel, des équipements et des ressources logistiques.

Je suis fier de dire que le Canada a contribué un demi-milliard de dollars canadiens au cours des deux dernières années au titre de l'aide humanitaire et du soutien au fonds d'affectation spéciale. Cela représente, par habitant, une contribution extrêmement importante pour notre pays, et nous en sommes très fiers. Mais nous devons également reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous nous joignons aux partenaires de la région pour encourager le Conseil à soutenir d'urgence la demande d'Haïti de transformer la MMAS en une opération de paix des Nations Unies, et je tiens à le souligner, tout en continuant à être favorable à une coordination solide entre le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et la Mission.

Nous exhortons tous les États Membres à renforcer la mise en œuvre du régime de sanctions des Nations Unies, et je dois souligner une fois de plus que cela inclut l'embargo sur les armes. Les armes utilisées par les gangs sont fournies par des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons comprendre qu'il est tout à fait inacceptable de dire que nous ne pouvons

pas contrôler la situation. Bien sûr que nous pouvons la contrôler. Nous encourageons le Conseil à appliquer des sanctions aux individus et aux entités qui soutiennent les gangs et qui, en fait, alimentent la violence.

Ces paroles ont déjà été prononcées, mais je dois les répéter : nous devons agir maintenant. Le temps ne joue pas en notre faveur. Il n'y a pas un instant à perdre et nous invitons les membres du Conseil à prendre les mesures nécessaires pour créer une mission qui sera couronnée de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grenade.

M. Phillip (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette intervention au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Tout d'abord, nous saluons l'exposé complet qui a été fourni et nous exprimons notre appréciation pour l'engagement continu de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de la situation en Haïti.

La CARICOM est profondément préoccupée par la détérioration rapide de la situation en Haïti, où les crises politiques, sécuritaires et humanitaires se sont conjuguées pour former un réseau persistant et toxique de souffrances que le peuple haïtien endure depuis bien trop longtemps. Nous avons été témoins d'une forte augmentation de la violence aux mains de bandes armées, qui a provoqué le déplacement de plus de 700 000 personnes à l'intérieur du pays – dont environ 20 000 au cours de la seule semaine dernière à Port-au-Prince – et la mort de 4 000 autres, à ce jour, en 2024. La situation humanitaire reste désastreuse, près de la moitié de la population souffrant d'insécurité alimentaire. Nous reconnaissons que le caractère multidimensionnel de la crise rend le chemin vers la paix et la stabilité très ardu. Nous reconnaissons également que le niveau de souffrance nécessite un plan d'action stratégique urgent et multiforme.

Aujourd'hui, Haïti a un besoin urgent de sécurité et nous devons y répondre. En sous-effectif, sous-armée et sous-équipée en raison d'un manque de ressources, la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), bien qu'elle travaille de concert avec la Police nationale d'Haïti, n'a pas été en mesure d'avoir l'impact nécessaire sur l'insécurité croissante.

Dans ce contexte, la CARICOM souligne qu'elle soutient fermement la transition de la MMAS à une mission de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à la demande officielle formulée par le Gouvernement

de transition d'Haïti. Nous sommes convaincus qu'une mission solide et bien soutenue sera essentielle pour créer les conditions nécessaires au rétablissement de la paix, à la reconstruction des institutions démocratiques et à la mise en œuvre d'initiatives qui répondront aux défis humanitaires urgents et aux besoins socio-économiques, afin de catalyser la résilience à long terme et le développement durable d'Haïti.

La transition vers une opération de maintien de la paix est indispensable pour garantir la tenue d'élections libres et régulières, conformément au cadre de transition convenu, et permettra d'éviter la famine, de ramener les enfants à l'école et de commencer à inverser la tendance à la dégradation des terres grâce à un effort majeur de reboisement.

La CARICOM est pleinement consciente de l'expérience d'Haïti avec les précédentes missions de maintien de la paix des Nations Unies et comprend les préoccupations légitimes exprimées par certains. Nous reconnaissons également que la résolution 2699 (2023) n'a pas bénéficié du soutien nécessaire en matière de ressources pour être efficace. Il est urgent de trouver une alternative. Si nous devons reconnaître les erreurs du passé, nous ne devons pas les laisser nous paralyser. Au contraire, nous devons utiliser les enseignements tirés pour veiller à ce que les garanties nécessaires soient mises en place afin d'éviter que le passé ne se répète. Une nouvelle opération de maintien de la paix des Nations Unies doit être fondée sur la responsabilité, la transparence et la coordination avec les autorités haïtiennes, en gardant à l'esprit la nécessité de respecter l'appropriation du processus par Haïti. La communauté internationale doit travailler collectivement pour renforcer les institutions et les structures de gouvernance haïtiennes.

La CARICOM restera fidèle à son engagement de soutenir le peuple haïtien. Nous réitérons notre ferme appui à sa demande d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, à laquelle nous pensons qu'il convient d'accéder de toute urgence. Nous n'avons pas d'autre option pour secourir le peuple haïtien. Il ne faut pas abandonner Haïti.

Nous implorons les membres du Conseil de se pencher sur la question sérieusement et de toute urgence. L'inaction n'est pas du tout concevable. On ne saurait la justifier par une lassitude à l'égard d'Haïti. L'histoire d'Haïti mérite un nouveau chapitre placé sous le signe de l'espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Vasconcelos (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique juge particulièrement important que le Conseil de sécurité tienne la présente séance sur la situation en Haïti, compte tenu des événements survenus ces dernières semaines. Nous sommes par ailleurs reconnaissants de pouvoir y participer, étant donné que la question est une source de vive inquiétude pour la région.

En ce qui concerne la situation politique, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les acteurs politiques haïtiens pour qu'ils mettent de côté leurs divergences et travaillent ensemble afin que la paix et la sécurité règnent en Haïti, et pour donner au pays un avenir. Dans sa déclaration du 14 novembre, la Communauté des Caraïbes a également été claire sur le fait que toute solution aux problèmes du pays devait être trouvée sur place, avec la participation du peuple haïtien. Le Conseil de sécurité doit donc appuyer les efforts en faveur d'une transition politique conforme aux intérêts du peuple haïtien et permettant d'apporter un appui ciblé extérieur. S'agissant de la situation en matière de sécurité, la multiplication des actes de violence, le flux continu d'armes et les déplacements de population qui en résultent sont préoccupants. Nous remercions le Kenya, les Bahamas et le Belize d'avoir fourni des contingents à la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Leur bravoure et leur sacrifice au service du rétablissement de la sécurité en Haïti méritent d'être salués par la communauté internationale.

Nous avons pris note de la lettre adressée par M. Leslie Voltaire, Président du Conseil présidentiel de transition, demandant que la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) soit transformée en mission de maintien de la paix dans les plus brefs délais. Pour sa part, le 13 novembre, le Conseil permanent de l'Organisation des États américains a adopté par acclamation une résolution visant à

« exhorter le Conseil de sécurité des Nations Unies à soutenir d'urgence la demande d'Haïti de transformer la MMAS en opération de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies, tout en continuant à soutenir une coordination solide entre le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et la MMAS ».

Le Mexique considère qu'une nouvelle opération de maintien de la paix en Haïti doit tenir compte, très sérieusement, des enseignements tirés des opérations passées

dans ce pays. En plus de prêter assistance aux autorités haïtiennes dans les opérations de paix et de sécurité, ainsi que dans l'établissement d'un environnement propice à la tenue d'élections, mon pays estime également qu'il importe qu'une telle opération puisse contribuer à la reconstruction des infrastructures et des institutions.

Pour conclure, j'appelle à redoubler d'efforts pour endiguer la circulation des armes, qui ne font que prolonger la violence. L'embargo sur les armes a été mis en place pour empêcher tout transfert d'armes aux acteurs non étatiques qui, en plus de terroriser la population civile, déstabilisent le pays. Le trafic d'armes est un fléau pour de nombreux pays et doit être combattu fermement et rapidement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Wallace (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Grenade au nom de la Communauté des Caraïbes.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude aux membres du Conseil de sécurité, en particulier les États-Unis d'Amérique et l'Équateur, pour les efforts qu'ils déploient avec dévouement en faveur de la situation en Haïti, ainsi qu'au Royaume-Uni pour l'organisation pendant sa présidence de la présente séance, qui arrive à point nommé. Nous apprécions de pouvoir prendre part à ces discussions importantes.

Comme nous l'avons entendu au cours des derniers mois, et de plus en plus depuis quelques jours, la situation en Haïti est désastreuse du point de vue de la sécurité et sur le plan humanitaire. Nous avons lu les rapports du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et du Groupe d'experts créé par la résolution 2653 (2022), entendu les exposés des intervenants d'aujourd'hui et vu les informations diffusées par les médias sur la violence des gangs, les attaques contre les communautés, les incidents généralisés de violence sexuelle contre les femmes et les filles, le recrutement accru d'enfants dans les activités des gangs, l'augmentation marquée du nombre de déplacés et l'incapacité des forces de sécurité à lutter pleinement et efficacement contre les activités des groupes armés. Les conditions de sécurité qui se détériorent en Haïti entravent l'aptitude de l'État à fournir des services de base et la protection nécessaire aux Haïtiens, y compris en ce qui concerne les droits humains, l'accès aux soins de santé et à l'éducation et la protection des enfants. La crise en Haïti nuit également à la sécurité de la région des Caraïbes en facilitant l'essor de la criminalité transnationale organisée.

Nous avons entendu dans les exposés que des réseaux criminels à l'extérieur d'Haïti exploitent la crise pour intensifier leurs activités liées au trafic d'armes légères et de petit calibre. Les informations données indiquent clairement qu'il faut, de la part de la communauté internationale, un soutien accru, et non moindre, pour remédier à la crise de la sécurité qui s'aggrave en Haïti.

La Jamaïque profite de l'occasion pour remercier de nouveau le Gouvernement kényan de son engagement et de son concours indéfectibles à la tête de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous exprimons une fois de plus notre gratitude aux partenaires bilatéraux pour les contributions en personnel, en formation et en autres ressources qu'ils ont apportées jusqu'à présent à la Mission. C'est avec plaisir que la Jamaïque a contribué à la Mission, qui apporte un appui crucial à la Police nationale d'Haïti dans les efforts qu'elle déploie pour repousser les avancées des gangs, assurer la sécurité de la population et stabiliser le pays. Cependant, il faut que la réponse de la communauté internationale à la situation en Haïti soit encore plus coordonnée et robuste. Je tiens à rappeler quelques vérités fondamentales à cet égard.

Aussi difficile que soit la situation actuelle, elle serait bien pire sans la Mission. La Mission a besoin d'un soutien accru pour parvenir à son plein déploiement et atteindre ses objectifs. Afin de consolider les acquis et de préserver les réalisations de la Mission dans l'action menée pour contenir la violence des gangs et rétablir la sécurité et la stabilité en Haïti, nous devons passer à la phase suivante qui consiste en toute logique à faire en sorte que les acquis de la Mission se maintiennent sur la durée.

La Jamaïque appuie donc les efforts déployés pour transformer la Mission en mission de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de reconnaître qu'une telle transition est nécessaire afin de rétablir la paix et la stabilité en Haïti, de commencer à inverser le cours de la tragédie humanitaire qui s'y déroule et d'ouvrir des perspectives de croissance et de développement durable. Cependant, il est aussi primordial de garantir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

Pour terminer, la Jamaïque est solidaire du peuple haïtien en cette période difficile. J'exhorte les membres du Conseil de sécurité à faire de même, pour Haïti et pour la région, et à approuver la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir permis de participer à la séance d'information d'aujourd'hui. J'adresse également mes remerciements aux intervenants pour les informations importantes qu'ils ont communiquées au Conseil de sécurité. Je suis aussi heureux de participer à la présente séance aux côtés des représentants de tant de pays qui s'intéressent sincèrement au sort d'Haïti.

Le Brésil suit de près la situation en Haïti. Dans notre histoire commune récente, le Brésil a joué un rôle de premier plan dans la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti de 2004 à 2017. Il a mené des projets conjoints de coopération technique pour promouvoir le développement durable d'Haïti et le renforcement de ses institutions. Il a accueilli, notamment pour des raisons humanitaires, une communauté d'immigrants haïtiens qui travaillent dur et apportent une contribution importante à notre société.

Il est alarmant de voir un ami proche dans une situation aussi désastreuse. Les gangs terrorisent les Haïtiens depuis 2020. La récente recrudescence de la violence à Port-au-Prince, après une amélioration de courte durée des conditions de sécurité, est particulièrement préoccupante. Le nombre de déplacés a dépassé 700 000, et la moitié sont des enfants. Ces personnes trouvent refuge principalement dans des familles d'accueil surchargées, qui peinent déjà à subvenir à leurs besoins.

Le flux constant d'armes à destination des gangs joue un rôle clef dans la poursuite de leurs actes de violence et de leurs activités illicites et lucratives. Les pays qui leurs fournissent des armes, de quelque manière que ce soit, doivent assumer leurs responsabilités. Il est impératif de garantir la pleine application de l'embargo sur les armes et des sanctions imposées par l'ONU aux chefs de gangs et à leurs complices pour freiner leur action.

Selon le Programme alimentaire mondial, l'insécurité alimentaire a atteint des niveaux historiques, touchant un Haïtien sur deux, tandis que près d'un cinquième d'entre eux se trouve dans une situation d'urgence. Cela est inacceptable.

L'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, que le Président Lula a lancée lundi à l'ouverture du sommet du Groupe des Vingt, offre à la communauté internationale un outil précieux pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à une instabilité

prolongée, comme Haïti. De même, les discussions sur le reboisement menées au sein du groupe de travail sur la sécurité alimentaire du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti du Conseil économique et social peuvent avoir une incidence positive non seulement sur l'environnement, mais aussi sur la production alimentaire dans le pays.

Lors de son dernier mandat au Conseil, le Brésil n'a cessé d'affirmer qu'il n'y aurait pas de solution durable aux crises récurrentes en Haïti si leurs causes profondes n'étaient pas traitées. La recherche de la stabilité politique et d'institutions solides en Haïti est indissociable de la réalisation du développement durable du pays, avec le soutien de la communauté internationale. Étroitement liés et interdépendants, la sécurité et le développement sont essentiels pour asseoir durablement la paix.

La communauté internationale doit accompagner d'Haïti dans ses efforts pour rétablir un gouvernement élu d'ici au début de l'année 2026. Les cinq piliers de la consolidation de la paix doivent être abordés de manière globale pour que la quête de paix d'Haïti soit couronnée de succès : le développement durable, la sécurité alimentaire, le renforcement des institutions, le plein respect des droits humains dans toutes leurs dimensions et un système judiciaire solide appuyé par des forces de police efficaces et responsables.

Néanmoins, nous ne pouvons passer sous silence la nécessité urgente et immédiate d'améliorer les conditions de sécurité en Haïti. Un environnement plus sûr permettra au pays de répondre à de nombreux autres besoins, notamment l'organisation d'élections libres et régulières dans un climat de paix propice à une large participation et à un nouveau gouvernement démocratique légitime, efficace et ayant autorité.

Nous saluons les efforts consentis par les pays qui ont fourni des contingents et des ressources à la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Toutefois, il est indéniable que la Mission doit relever des défis de taille pour s'acquitter de son mandat. Au cours des négociations sur la résolution 2699 (2023), le Brésil a fréquemment souligné qu'il devrait y avoir une stratégie de sortie pour la future mission. Dans le même temps, nous avons également reconnu qu'une mission des Nations Unies pourrait tirer parti de toutes les compétences et pratiques que l'ONU a accumulées au fil des années.

Nous encourageons le Conseil à envisager, en consultation avec le Gouvernement haïtien, des solutions possibles pour relever les défis auxquels la Mission se heurte, y compris la possibilité de transformer la Mission

multinationale d'appui à la sécurité en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Nous aimerions par ailleurs que le Secrétaire général nous aide à évaluer la meilleure façon d'aider Haïti et sa population, qui souffre depuis longtemps, à surmonter les immenses difficultés qui se profilent à l'horizon.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Panama.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama félicite le Royaume-Uni pour son accession ce mois-ci à la présidence du Conseil de sécurité et pour l'initiative judicieuse qu'il a prise d'organiser cette importante séance d'information sur la situation en Haïti. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés et les représentants des États Membres de leurs déclarations.

Première nation indépendante des Caraïbes, Haïti a marqué un tournant dans l'histoire en tant que symbole de liberté. Aujourd'hui, cependant, ce pays frère traverse une crise politique et socioéconomique profonde et prolongée qui prive sa population de ses droits les plus fondamentaux.

La violence des bandes criminelles a plongé Haïti dans le chaos, provoquant le déplacement de plus de 700 000 personnes depuis le début de l'année, une augmentation alarmante par rapport à l'année précédente. Les violations des droits humains et la crise humanitaire urgente sont aggravées par le recours systématique à la violence sexuelle et fondée sur le genre comme instrument de terreur, ce qui touche gravement les femmes et les enfants. Selon des rapports récents, 94 % des femmes et des filles déplacées courent un plus grand risque de subir des violences. Ces actes de violence ne se limitent pas aux zones urbaines : les gangs ont étendu leur influence aux régions périphériques, intensifiant la peur et mettant à l'épreuve les capacités déjà limitées des forces de sécurité nationales.

Le Panama est témoin des conséquences de ces déplacements forcés tragiques. En octobre de cette année, plus de 11 800 Haïtiens avaient franchi irrégulièrement notre frontière avec la Colombie, ce qui représente 4 % du nombre total de migrants en transit irrégulier dans notre pays. Parmi eux, 21 % sont des mineurs. Ces chiffres soulignent combien il est urgent de mettre en place une réponse internationale coordonnée pour remédier aux causes structurelles de cette crise et promouvoir des solutions durables.

Il est indispensable que les autorités, les dirigeants politiques et les forces de sécurité haïtiens jouent un rôle actif dans la recherche de solutions durables

à cette crise. La stabilité et le développement d'Haïti dépendent dans une large mesure de l'engagement des dirigeants politiques en faveur du bien-être collectif et de la recherche d'un consensus permettant de faire avancer les réformes nécessaires.

Le Panama est convaincu que les dirigeants haïtiens, avec l'appui de la communauté internationale et une volonté politique constructive, peuvent jeter de toute urgence les bases d'un avenir plus stable et plus prospère, en garantissant des processus inclusifs qui répondent aux aspirations légitimes du peuple.

L'ONU et le Conseil de sécurité ont jusqu'à présent joué un rôle essentiel dans la mise en place de mécanismes de soutien tels que la Mission multinationale d'appui à la sécurité, dirigée par les courageuses unités de police de la République du Kenya. Toutefois, ces efforts se heurtent à des difficultés majeures, telles que le sous-financement critique de la Mission et l'accès continu des bandes criminelles à des ressources illicites, notamment des armes, sans que leur provenance ne soit connue ou établie et sans que leur capacité de continuer d'alimenter la violence et la déstabilisation politique et socioéconomique ne soit interrompue.

À cet égard, la mise en œuvre effective de la résolution 2653 (2022), qui instaure un embargo sur les armes, est une étape fondamentale pour couper l'approvisionnement en armes des bandes criminelles qui perpétuent la violence. Le Panama demande instamment à la communauté internationale de compléter cet embargo par des mesures concrètes visant à démanteler les réseaux de trafic d'armes au moyen d'un contrôle plus rigoureux et plus efficace. En prenant des mesures plus fermes, non seulement nous protégeons Haïti, mais nous renforçons également la sécurité de toute la région.

Le Panama a soutenu la résolution adoptée par le Conseil permanent de l'Organisation des États américains, qui recommande la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en opération de maintien de la paix, sous mandat de l'Organisation des Nations Unies, comme le demande le Conseil présidentiel de transition haïtien. Cette transformation devra donner lieu à un soutien financier et logistique plus durable, qui garantisse l'efficacité de la mission et apporte un soutien suffisant aux forces de sécurité haïtiennes pour rétablir et maintenir l'ordre public et la paix.

Il convient donc de ne pas rejeter la proposition de transformation de la Mission multinationale en opération de maintien de la paix en vertu du Chapitre VII de la Charte

des Nations Unies, mais plutôt de l'envisager de manière prudente et responsable, en vue de s'attaquer plus efficacement aux causes profondes du conflit, telles que la pauvreté, les inégalités et la fragilité institutionnelle, et de renforcer les fondations de l'État pour rendre Haïti plus stable et plus sûr, en offrant à la population des perspectives et de l'espoir, et en créant les conditions propices à la tenue d'élections libres, équitables, représentatives et transparentes.

Il convient donc d'analyser de manière responsable la faisabilité de la transformation de l'actuelle Mission multinationale en opération de maintien de la paix, sous mandat de l'ONU, afin de concevoir une structure adaptée aux besoins spécifiques de la situation, une attention particulière étant accordée à son financement adéquat, de manière qu'elle puisse être mise en œuvre efficacement à court, moyen et long terme. En l'absence de solutions pratiques permettant de remédier aux causes profondes de la crise, l'inaction n'est pas une option judicieuse et pourrait même s'avérer irresponsable.

Le Panama, dans un esprit constructif, n'exclut pas, mais envisage plutôt, de contribuer, dans la mesure de ses capacités, au soutien apporté aux forces de sécurité publique haïtiennes et à la formation de leurs membres.

Face à la réalité tragique dont souffre Haïti et son peuple, et au risque que le pays ne devienne un État failli contrôlé par des bandes criminelles, avec les terribles conséquences qui touchent déjà et pourraient mettre en péril toute la région, il est inconcevable que le Conseil n'envisage pas de prendre des mesures supplémentaires en vue de créer les conditions propices à une plus grande sécurité et un plus grand respect de l'état de droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Juma pour qu'elle réponde aux observations qui ont été formulées.

M^{me} Juma (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la détermination du Conseil, qui est réuni aujourd'hui en séance d'urgence, à trouver une solution durable à la situation en Haïti.

La situation actuelle en Haïti...

Le Président (*parle en anglais*) : Malheureusement, nous ne pouvons pas entendre M^{me} Juma. Je lui demande de bien vouloir reprendre.

M^{me} Juma (Kenya) (*parle en anglais*) : Toute société ou tout pays aux prises avec des circonstances comparables à celles que connaît Haïti aujourd'hui connaîtrait également la même tragédie. Cependant, le peuple haïtien affiche une très forte aspiration à la paix et au développement durable.

Haïti a expressément demandé l'aide de la communauté internationale, et plusieurs pays à travers le monde ont appuyé cette demande. Chacun des membres de la communauté internationale a le devoir de répondre à l'appel du peuple haïtien parce qu'il mérite, comme nous, la paix et le développement durable.

Le Conseil, conformément à son mandat, a la capacité de contribuer au rétablissement de la paix et de la stabilité en Haïti, comme partout ailleurs dans le monde. Il importe de noter que, comme cela a été dit ici aujourd'hui, la situation en Haïti exige, du fait de sa complexité, des efforts soutenus s'appuyant sur des moyens suffisants. C'est pour cette raison qu'une transition vers une opération de maintien de la paix conférerait durablement à la mission les ressources adéquates pour nous permettre de reconstruire Haïti petit à petit.

Nous avons présenté un deuxième rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2699 (2023), et nous espérons que, lorsque le Conseil examinera la demande d'Haïti, il prendra connaissance des observations formulées par les personnes sur le terrain. Je vais répondre à certaines des préoccupations soulevées par l'un des intervenants, M. Dan Cohen.

Le Kenya dispose d'un service de police professionnel, créé il y a 15 ans, deux ans après les violences postélectorales de 2007. Il tire sa légitimité de la Constitution de 2010 de notre pays, laquelle comporte un solide dispositif de défense des droits humains qui a joué un rôle central dans la mise en place de ce service de police. Je tiens donc à réaffirmer l'attachement et le dévouement du Kenya à la protection des droits humains. Le fait qu'aucune atteinte aux droits humains n'ait été signalée depuis notre déploiement le 25 juin est révélateur. En outre, nos services de sécurité nationaux, dont le personnel est sélectionné parmi les membres des services de police ayant reçu une formation professionnelle très poussée, ont participé à cette opération en veillant à la protection des civils.

Je tiens donc à remercier les membres du Conseil qui ont exprimé leur confiance en notre leadership et à réaffirmer, une fois de plus, la solidarité du Kenya avec le peuple haïtien que nous aidons et accompagnons dans sa quête.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Juma des précisions qu'elle a apportées.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 40.